

Mervent

Bulletin communal
DÉCEMBRE 2023

Sommaire

■ Mot du Maire	2
■ Municipalité	3
■ Animations	18
■ Tourisme.....	20
■ Communication	24
■ Voirie/Travaux	25
■ Environnement.....	26
■ École	27
■ Santé et social.....	28
■ Infos	30
■ Associations	41
■ Loisirs.....	54
■ Carnet 2023	55
■ Ça s'est passé.....	56
■ Artisans, commerçants	62

MERVENT



MERVENT

Mot du maire



Bonjour à toutes et à tous,

Comme souvent avant de rédiger mon mot, je jette un œil sur les précédents, afin de ne pas trop me répéter. Malheureusement, mes observations sur l'actualité que je vous transmets restent souvent les mêmes, des conflits, (pour ne pas nommer les guerres) sont toujours d'actualité dans de nombreux pays. A notre niveau, l'origine et les raisons de ces violences dépassent souvent notre bon entendement, qui a tort, qui a raison ? Que faut-il penser ? Mais on ne peut pas rester insensible devant ces événements et les images qui nous sont diffusées ainsi que les répercussions et les agressivités qu'elles engendrent sur notre territoire. Espérons que des solutions d'urgence soient rapidement mises en place, afin d'atténuer ces situations

Cette fin d'année a également été ponctuée par quelques événements climatiques. Plusieurs tempêtes ont occasionné des dégâts, plus ou moins importants selon les régions, des coupures d'électricité, mais aussi une pluviométrie hors normes provoquant des inondations et mettant en péril les populations concernées.

Sur notre commune la situation est nettement plus modérée, quelques arbres déracinés et seulement quelques heures de coupure d'électricité sur certains secteurs. Le niveau d'eau de la retenue du barrage joue au yoyo. Effectivement la gestion et les débits maîtrisés permettent à la ville de Fontenay le Comte, située en aval de ne pas subir d'inondations sur les quartiers les plus exposés. A ce titre je remercie et félicite les services de la SAUR qui ont en gestion le fonctionnement du barrage (propriété de Vendée Eau). Leur travail afin de respecter les cotes de niveau et les perspectives météorologiques sécurise l'ensemble de la région.

La saison estivale s'est bien déroulée avec une bonne fréquentation sur nos différents sites, mais aussi une pléiade d'animations qui était proposée au sein du parc du château. Les détails sont transcrits dans ce bulletin.

En cette fin d'année nous avons terminé et pu livrer le nouvel ensemble de bâtiments du centre bourg. Ces aménagements et ces services viennent en complément de ceux déjà existants. Pour rappel ces locaux reçoivent un cabinet médical pour nos deux généralistes : Dr Ghioca et Dr Lordier, un cabinet de kinésithérapie tenu par M. Gago et enfin un bar restaurant nommé : Les Gourmands disent 2... Cécile. Le point d'orgue de la finalité de ce projet fut l'inauguration que nous avons organisée le 4 novembre dernier. Je remercie les officiels et les quelques Merventais présents qui nous ont accompagnés lors de cette cérémonie. Cependant malgré les invitations lancées à tous nos concitoyens, je déplore le manque d'engouement et d'intérêt porté à cette réalisation. Notre seul objectif en tant qu'élus est de faire évoluer notre commune et de mettre en place un maximum de services de proximité, la reconnaissance est un encouragement et un soutien dans nos démarches et notre travail. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir au cœur de notre village cette diversité qui nous permet d'accéder aux services de santé, aux commerces, ne les oublions pas, ainsi que nos artisans. En cette période de désertification rurale, cet ensemble crée une richesse et une dynamique qu'il nous faut préserver et encourager.

Désormais nous nous investissons dans la rénovation et la mise aux normes du bâtiment de la mairie, en particulier la salle des fêtes, très appréciée pour les petites manifestations et offrant un accès sur le parc du château et son cadre. Bien sûr les autres dossiers engagés se poursuivent : (rénovation : des remparts, de deux salles de l'école et de la cour de récréation, du projet d'un city parc, etc...). Nous accompagnons également les projets privés, que ce soit dans l'artisanat, le commerce, l'immobilier ou tout autre.

Vous retrouverez dans ce bulletin les grandes lignes de nos actions et celles de nos associations que je remercie et félicite pour leurs participations dans la vie active de notre commune. Je vous donne dorénavant rendez-vous le 13 Janvier 2024 à 17h30 salle Jean Louis RIPAUD, en présence des élus pour les vœux du maire. Ce moment d'échange et de convivialité nous permet de faire connaissance avec les nouveaux arrivants et nous met du baume au cœur pour entamer cette nouvelle année.

A très bientôt et je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches.

Joël BOBINEAU
Maire de Mervent

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

15 décembre 2022

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment du centre bourg

Le devis réactualisé pour l'aménagement du bar est toujours en attente. Monsieur le Maire informe les élus que le raccordement téléphonique du cabinet médical est prévu le 28 décembre. Le déménagement des médecins pourra ainsi se faire dans la foulée. Monsieur le Maire demande aux membres de la commission bâtiment de réfléchir sur l'aménagement des claustras entre le cabinet médical et le locatif de la SCI Normand. A l'heure actuelle, les grilles de chantier servent de séparation ; les élus souhaiteraient quelque chose de plus esthétique avant l'ouverture. Monsieur le Maire souligne le ruissellement à l'entrée du cabinet médical.

Voirie

Monsieur le Maire annonce que contrairement à ce qui était évoqué lors de la dernière réunion, le chemin de la Pauguère n'a pas été refait. Après l'entretien entre le responsable du Sycodem, des élus et le propriétaire d'une maison située à la Pauguère, ce dernier refuse que le camion de collecte fasse demi-tour devant sa propriété. Les travaux de réfection de la voirie sont donc repoussés. Le propriétaire sera prochainement contacté pour l'organisation de la collecte de ses ordures ménagères.

REMPARTS

Monsieur le Maire annonce les subventions promises ; la société air BnB promet des dons à hauteur de 30 000€, la fondation du patrimoine a revu sa promesse de dons à la hausse (passant de 10 000€ à 12 000€) et le Département a prévu une subvention dans son budget de 2023. Monsieur le Maire invite les élus intéressés à une rencontre avec M. Grelet, le maître d'œuvre, le mardi 20 décembre, à 10h en mairie pour analyser le diagnostic.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Bornages

A la Grande Perrure, le bornage a été effectué. Avant d'acter l'échange des parcelles, Monsieur le Maire attend le futur numéro des nouvelles parcelles. Dans l'impasse de La Joletière, le bornage a également été fait : le plan de recollement est attendu pour transmission au cabinet Verronneau afin de clôturer le dossier.

Station d'épuration

Le cabinet SICAA a été mandaté par la Communauté de Communes pour étudier le projet d'une nouvelle station d'épuration. Face au coût financier important, le projet est repoussé de quelques années ; le Président de la Communauté de Communes a garanti qu'un bureau d'études poursuivra son travail sur l'emplacement avant la fin du mandat. La Communauté de Communes se renseignera pour une subvention complémentaire pour budgétiser ce projet.

CPE – École

Les enseignantes envisagent un voyage scolaire de 3 jours et 2 nuitées pour les élèves du CP au CM2 aux Châteaux de la Loire. Les enseignantes souhaiteraient que le coût total soit divisé en 3 entre le CPE, la Municipalité et les parents (le coût s'élevant à 72,30€ par enfant). Les élus valident par principe le versement de la somme de 2 673€ pour le voyage scolaire des 36 élèves concernés. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est entretenu avec la présidente du CPE concernant la demande de subvention. En réponse à la demande des enseignantes, le CPE a décidé d'offrir un appareil photo par classe et des ustensiles de cuisine. Après avoir fait l'inventaire dans la cour, Monsieur Bonneau informe qu'il faudrait changer les trottinettes ou autres cycles. Le conseil décide de verser une subvention de 300€ pour l'achat de 3 vélos. Certains parents souhaiteraient l'aménagement d'une aire de jeux partagés sur le temps de l'école et hors scolaire. L'accès entre l'école et l'espace public paraît compliqué. L'emplacement reste à définir si le projet se maintenait.

Merventhon

Monsieur Bonneau rapporte le bilan du loto du 4 décembre. Toutes les animations (tombola, bar, vente de cartes) ont été excédentaires. Avec un total de dons de 150€, la somme de 1 190€ sera versée au profit de l'AFM Téléthon.

DISSOLUTION DU CCAS

Madame PASCAULT-BRICAUD explique qu'il y a très peu de mouvements financiers sur le budget du CCAS. Il est proposé au conseil municipal de dissoudre le CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la dissolution du CCAS. Madame PASCAULT-BRICAUD précise que les actions et les réunions se poursuivront.

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE : CONVENTION

Monsieur le Maire fait lecture de la convention du centre de gestion pour le maintien des médiateurs en cas de litige entre les agents communaux et la Municipalité. Le conseil municipal décide d'adhérer à la médiation préalable obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nacelle

Afin de réduire les coûts, le pôle de proximité avait pensé à un achat commun aux 4 collectivités d'une nacelle. Monsieur le Maire présente un devis réactualisé de plus de 49 000€. Monsieur ARNAUDEAU, maire de Foussais, après avis des autres maires, contactera la Communauté de Communes pour prétendre à une subvention pour alléger le coût aux communes.

Repas des aînés

Madame PASCAULT-BRICAUD fait le bilan du repas : beaucoup de retours positifs (au niveau de l'animation, du cadeau offert par la Municipalité), seul bémol, le plat du repas un peu trop copieux. L'adjointe annonce le montant total attribué à ce repas pour les 93 aînés et les 25 membres du conseil et du personnel : 6 423,04€.

Location de salle

L'USAV, association sportive de foot du secteur, demande une gratuité de la location de la salle pour leur dîner dansant annuel. Après en avoir débattu et voté, le conseil accorde la gratuité mais l'association sera facturée du forfait chauffage.

20 janvier 2023

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Cabinet médical

Monsieur le Maire annonce une date de déménagement du cabinet le 27 janvier (après l'installation du réseau informatique et les différents essais) ; le mobilier se transférera durant le week-end pour un début d'activités dans les nouveaux locaux

Municipalité

dès le 30 janvier. Monsieur le Maire informe qu'il connaîtra prochainement la réponse de l'ostéopathe, Claire Royer, concernant son installation dans le cabinet médical actuel. L'aménagement de l'entrée du cabinet du kinésithérapeute sera prochainement réalisé permettant le passage des personnes à mobilité réduite.

REMPARTS → FONDATION DU PATRIMOINE : CONVENTION DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire fait lecture de la convention permettant de percevoir une subvention de 12 000€ attribuée par la Fondation du Patrimoine (correspondant à 8% du montant total des travaux). Tous les élus valident la signature de la convention.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Monsieur le Maire annonce que le montant de la DETR accordé pour 2022 est de 101 610€. Cette somme permettra de financer une partie des travaux d'accessibilité de la mairie.

ELIOR

Monsieur le Maire et des adjoints se sont entretenus avec un responsable du prestataire des repas de la cantine ce 19 janvier, qui leur a fait part des différentes augmentations des coûts de production. La société Elior propose une augmentation de ses tarifs de 7% (soit un repas facturé à 5,05€ au lieu de 4,72€ HT) pour une hausse moyenne de leur coût de 14%. Monsieur le Maire rappelle l'augmentation des prix de 4,5% à la rentrée de septembre 2022. Pour la fin de l'année scolaire, le conseil municipal décide de ne pas percuter l'augmentation sur le prix du ticket repas ; la commune supportera la différence.

Infirmières

Monsieur le Maire s'est entretenu avec les infirmières de Foussais-Payré auxquelles il leur avait été proposé d'installer une permanence dans le nouveau cabinet médical. La Mairie de Foussais leur mettant à disposition un local, les infirmières préfèrent décliner la proposition pour éviter de payer 2 loyers.

SYDEV → AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES D'UNE OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE : RENFORCEMENT BT P0051 LES OUILLÈRES

Monsieur le Maire fait savoir que pour les travaux d'effacement de réseau au village des Ouillères, le SyDEV a revu sa facture à la baisse et promet un remboursement de 6 535€ (cette somme s'expliquant par la différence entre le montant de participation de la commune prévu et le montant définitif). L'ensemble du conseil est favorable à ce remboursement.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2023 – COMMUNE

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement de 2023 avant le vote du budget, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédits par anticipation ; le montant autorisé ne dépassant pas le quart de la part votée au budget primitif 2022 pour les investissements (soit 372 278,86€). L'ensemble des élus valident l'ouverture de crédits par anticipation.

MOTION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UNE HALTE FERROVIAIRE DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire fait lecture de la motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la commune des Velluire-sur-Vendée, entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon (et plus largement entre Nantes et Bordeaux). Monsieur Hocbon, Président de la Communauté de Communes propose aux maires de relayer la motion en la proposant au vote du conseil municipal. A l'unanimité, tous les élus sont favorables à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la motion.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES SyDEV

Monsieur le Maire fait savoir que le SyDEV demande de prévoir, pour les travaux 2023, une enveloppe de 64 600€ (soit + 14 000€ par rapport à 2022). Monsieur le Maire fait savoir que la commune ne peut prétendre au bouclier tarifaire car le tarif de l'éclairage public est inférieur au seuil.

Les nouveaux horaires d'allumage des lampadaires sont appliqués depuis quelques jours.

Location de salle

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de tarif préférentiel de location de la salle Jean-Louis Ripaud au profit de l'amicale des retraités du Crédit Mutuel Océan. Il leur avait été proposé le prix d'une association de Mervent (soit 400€) auquel s'est ajouté depuis le 1^{er} janvier, le forfait chauffage. Le Président de l'Amicale souhaitant également un « forfait ménage » de la salle, Monsieur le Maire leur proposera une location de 400€ + 150€ (pour le chauffage et le ménage).

Salon de coiffure

La gérante du salon de coiffure demande l'acquisition du salon mettant ainsi un terme au crédit-bail. Le notaire sera très prochainement contacté pour étudier les modalités.

Éducation Nationale

Monsieur le Maire fait part, par lettre de l'Inspection Académique, des coûts des élèves d'école publique : un élève de maternelle coûte en moyenne 1 007€ au Département et un élève du primaire coûte 478€.

28 février 2023

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments du centre bourg

Monsieur le Maire informe les élus que les médecins ont pris possession du nouveau cabinet médical. Le déménagement du kinésithérapeute est prévu le 6 mars. Monsieur Gago a un souci pour se raccorder à la fibre. Après un échange avec un responsable de Vendée Numérique, le nécessaire pourra être fait rapidement, le réseau passant dans le trottoir devant le cabinet du kinésithérapeute et se raccordera à la boîte de la Place du Héraut. Dès que le raccordement sera réalisé, les locataires pourront contacter leur fournisseur de téléphonie.

Restaurant

Monsieur le Maire fait savoir que deux réunions se sont tenues pour l'avancement du projet dont une avec la gérante et une autre avec le maître d'œuvre et l'électricien pour



étudier la puissance électrique nécessaire selon le devis de la société MECA.

- Avenant n° 2 au lot 14 (électricité)

Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant de la société COMELEC suite à l'augmentation du nombre de raccordements électriques sur l'ensemble du bâtiment : plus-value de 997,20€ TTC pour l'éclairage et 4 230€ pour la nouvelle alimentation nécessaire pour la cuisine et le bar. Cet avenant porte ainsi le marché à 52 881,30€ HT (soit 63 457,56€ TTC). Tous les élus valident l'avenant.

- devis MECA

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil le devis réactualisé de la société MECA suite à un changement de modèle d'un équipement passant ainsi le devis à 39 400€ HT

(soit 47 280€ TTC) au lieu de 39 900€ HT. L'ensemble du conseil municipal valide ce nouveau devis.

- bail professionnel : cabinet de kinésithérapeute et cabinet médical

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité un bail pour une durée de 6 ans. Monsieur le Maire rappelle les montants des loyers : 700€ pour les médecins et 450€ pour le kinésithérapeute.

REMPARTS

Des élus se sont entretenus avec Monsieur Grelet pour estimer le coût des travaux : le montant des 2 phases principales des travaux s'élève à 229 619,88€ HT. Le montant des 3 phases s'élève à 299 869,65€ HT (soit 341 327,30€ TTC) honoraires compris. La commune pourrait prétendre à une subvention du Département à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux. Le conseil municipal vote pour le lancement et la réalisation des 3 phases.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Voirie

Les membres de la commission se sont réunis afin d'inventorier les travaux de voirie à prévoir pour 2023 avec la société Rineau TP (dont le devis est, à ce jour, en attente). Monsieur Sabouraud donne la liste des travaux à prévoir :

- la voie du Nay à La Pointe où des reprises fortifiées sont prévues plutôt qu'une réfection complète ;

- l'entrée du bourg sur Route du Lac avec l'aménagement d'un trottoir ;

- la route de la Bironnière où une portion est plus haute que le trottoir provoquant des infiltrations sur une habitation, un caniveau sera réalisé avec l'aménagement d'un drainage et d'une bordure ;

- le chemin entre le zoo et la Petite Perrure qui pourrait se faire en régie avec la pose de cailloux ;

- le chemin Besson dont une pente est à décaisser ;

- un fossé à La Guilbaudière ;

- Rue de la Vallée : un habitant souhaite y installer un affichage publicitaire pour son entreprise qu'accepte Monsieur le Maire. Cette personne souhaiterait également créer un espace « snacking » dont l'accès se ferait par un escalier donnant sur la voie publique. Les élus vont étudier cette demande avant de se prononcer.

Monument aux morts

Monsieur le Maire rappelle que le nom de deux soldats morts pour la France manque sur le monument. Deux possibilités sont proposées : soit l'ajout d'une nouvelle plaque, soit rajouter les deux noms sur la plaque existante. Pour un souci d'esthétique, les élus décident l'installation d'une nouvelle plaque.

SyDEV

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de la Mairie, la commune pourra prétendre à des aides de la part du SyDEV : une aide technique dans la conception de réalisation sur le nouveau mode de chauffage et l'isolation ; une aide financière entre 0 et 40 000€ en fonction du diagnostic énergétique, selon le gain d'énergie après les travaux. Des élus interrogent sur le possible changement du chauffage du premier niveau de la Mairie ; celui-ci fonctionnant très bien et le changement n'étant pas urgent, Monsieur le Maire préfère renouveler celui de la salle des fêtes. De plus, la commune pourrait prétendre à une subvention supplémentaire du Programme du Fond Vert dans le cadre de « réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal ».

CPE

Les membres du CPE ont fait savoir leur désir d'installer un City Park dans la deuxième partie de la cour de l'école, mais les élus ne sont

pas favorables. Ils souhaiteraient que tous les enfants puissent en bénéficier en dehors de l'école. Monsieur Bonneau présente un projet de City Park qui pourrait être implanté sur le second parking de la salle Jean-Louis RIPAUD. Le CPE aimerait également un aménagement de l'espace en herbe de la cour.

SyDEV

Monsieur le Maire fait savoir que la SyDEV propose un changement de mât sur Rue de la Chapelle pour 1 315€.

Pour 2023, la participation communale pour la maintenance des lumineux s'élève à 4 058,70€. Le contrat de rachat d'énergie est estimé à 14 600€. L'ensemble du conseil municipal approuve les 2 conventions.

SUBVENTIONS

Voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les élus que le montant de chaque partie pour le voyage scolaire a été modifié suite à une négociation du transport scolaire (- 593€). La participation de la commune s'élève à 2 425€, le CPE participera d'autant.

L'Espoir Merventais Pétanque

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'association qui organise une finale de championnat les 25 et 26 mars prochains. Afin de diminuer le coût du repas aux participants, l'association demande une subvention de 260€ correspondant au tarif de location de la salle Jean-Louis RIPAUD. Tous les élus sont favorables au versement de la subvention à l'association Espoir Merventais Pétanque.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Salon de coiffure

Monsieur le Maire s'est entretenu avec les gérants du salon. Un recommandé sera envoyé en mairie avant la date échéance du 1^{er} août pour mettre un terme au crédit-bail.

Personnel communal

La date limite d'envoi des candidatures pour le poste d'agent administratif arrive à échéance le 27 février. La commission « personnel communal » se réunira le jeudi 2 mars à 20h30 pour étudier les 50

Municipalité

candidatures. Monsieur le Maire informe que l'arrêt de travail de Monsieur Favreau Laurent est prolongé ; un recrutement sera lancé très prochainement pour pallier ce manque de personnel. Par ailleurs, un devis pour un second véhicule communal sera demandé.

Pôle de proximité

Lors d'une réunion à la Communauté de Communes, la demande d'aide pour l'achat d'une nacelle en commun a été étudiée. Sur un coût total d'environ 50 000€ HT, la Communauté de Communes pourrait participer à hauteur de 20 000€. Les élus vont également réfléchir à l'acquisition d'un autre tractopelle ou d'une petite pelle thermique.

Demande de subvention

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'école privée de Pissotte dont sont scolarisés 5 enfants de Mervent. La Direction demande une aide financière pour couvrir les frais de fonctionnement de ces 5 élèves. Les élus refusent à l'unanimité le versement de la subvention par le fait que la commune dispose d'une école sur Mervent.

Projet éolien

Monsieur le Maire fait lecture du projet de la convention du parc éolien. Le conseil n'émet aucun avis sur le projet.

Résidences secondaires

Une taxe sur les résidences secondaires est à l'étude, à partir de 2024. Les élus ne se prononcent pas pour le moment.

Concession cimetière

Après la cession d'une concession à la commune, les élus décident de vendre l'emplacement caveau compris à prix coûtant. La somme perçue sera soit versée à une association caritative ou servira pour l'embellissement du cimetière. Des renseignements auprès des pompes funèbres seront pris afin d'en connaître le prix.

Salon esthétique

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de local pour un projet de salon d'esthétique dès qu'un local serait disponible.

24 mars 2023

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiment centre bourg

• Avenant n° 2 au lot : Monsieur le Maire présente l'avenant de la société Rantière pour les conduits d'eau potable et d'eaux usées. Le montant s'élève à 1 510,34€ HT (1 812,41€ TTC) passant le nouveau montant du marché à 220 873,38€ HT. L'ensemble du conseil valide l'avenant de la société Rantière.

• Devis : Monsieur le Maire présente, pour information, le devis de la société Chaufféo (pour la fourniture d'alimentation d'eau chaude et d'eau froide) à 1 613,83€ HT (1 936€ TTC). Le devis de la société Christophe Carron est présenté (modification du carrelage dans la cuisine et pose de la faïence) : 4 224,45€ HT (5 069,34€ TTC). Monsieur le Maire fait lecture du devis de l'entreprise Coudronnière pour des travaux supplémentaires (fourniture et pose d'un châssis fixe à l'étage et de 2 portes va-et-vient) déduction faite de travaux en moins (suppression d'une barre de protection) : 5 201,01€ HT (6 241,21€ TTC). Les élus valident ces devis à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que le projet sur l'aménagement extérieur avance peu. La recherche de licence IV pour le restaurant est toujours en cours. Comme évoqué lors de la dernière séance, le stockage des ordures ménagères est soulevé. L'idée d'une proposition d'achat de terrain appartenant à la SCI Le Gros Roc émerge. Monsieur le Maire contactera le propriétaire prochainement.

• Lotissement Nature & Résidence

Des élus ont été convoqués à une réunion de chantier. A ce jour, la voirie est terrassée pour les 35 lots. Suite à ce terrassement, un huissier doit en contrôler la bonne profondeur. Les travaux reprendront en août.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Lors de différentes réunions précédentes, l'acquisition d'un véhicule supplémentaire était évoquée afin de faciliter les déplacements des agents, indépendamment. Le Garage de la Forêt a proposé un véhicule, un Citroën Berlingo de 11 575€ HT (13 830€ TTC). Les élus décident de réserver le véhicule.

Des conseillers se proposent de rechercher une mini pelle (3,5 T) au meilleur prix.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Animation

Monsieur Bonneau présente un devis pour une estrade fixe en bois à installer dans le parc du Château : 3 555,20€ HT. Des élus souhaitent un devis de la fourniture pour ainsi la créer en régie.

Commission Sports

Mme Vasseaud rapporte le bilan des projets : l'idée d'une piste cyclable sur la Route Touristique desservant la Base de Loisirs et le zoo qui rejoindrait le croisement de St Michel-le-Cloucq.

Pôle de la Forêt

Lors de la précédente réunion, à Vouvant, le projet d'acquisition d'une nacelle a été évoqué ainsi que de l'application « IntraMuros ». Plusieurs communes de la Communauté de Communes ont adhéré à l'application. Les élus souhaitent un devis avant de se prononcer. Quant à la nacelle, le projet sera porté par la commune de Mervent ; une subvention de la Communauté de Communes de 20 000€ pourrait être accordée. Les autres communes du pôle verseront leur part après l'achat. Une démonstration de la nacelle est prévue sur Mervent dans un mois (date à confirmer).

Personnel

Un agent a souhaité être reçu par des adjoints pour soumettre ses doléances (confort de travail, matériel, formation, rémunération...). Le recrutement d'un agent technique est en cours pour accroissement temporaire d'activité ; 15 candidatures ont, pour le moment, été déposées.

Restaurant le Chill Out

Une visite de la commission de sécurité a eu lieu ; 16 points ont été soulevés. Malgré un avis défavorable de la commission, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour permettre l'ouverture imminente à la condition que les gérants réalisent les travaux dans le délai imparti.

RD 99 : CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ENTRETIEN D'UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL, EN AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire fait lecture de la convention fixant les modalités d'entretien de l'aménagement de la Route du Lac (chicanes, bordures et trottoirs, réseaux d'eaux pluviales...). A l'unanimité, les élus valident la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

PERSONNEL COMMUNAL ➔ CRÉATION D'EMPLOI : ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite à l'annonce du départ de Madame Bégué, une campagne de recrutement a été lancée. Plus de 50 candidatures ont été reçues en mairie. L'agent retenu sera recruté pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet sur 4 mois, avant de prononcer sa stagiairisation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE : TARIF LOCATION DU 11 MAI 2023

Le Club du 3^e âge de Foussais-Payré utilise la salle des fêtes de la Mairie pour leur pique-nique annuel. La salle est utilisée en cas de mauvais temps et pour les commodités. Certains habitants de Mervent faisant partie de ce club, le tarif association de Mervent était appliqué. Le club réitère leur demande de tarif préférentiel pour l'édition 2023, soit 80€. Après en avoir délibéré, les élus décident de faire appliquer le tarif association pour la location de la salle.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Numérotation

Une commande de miroirs routiers et de numéros manquants a été faite pour certaines habitations dépourvues de numéros et pour les nouveaux lotissements (Village du Moulin et Haut du Lac).

École privée

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'école privée d'Antigny pour une élève habitant la commune. L'ensemble des élus y sont défavorables et renoncent au versement d'une subvention.

Office de tourisme

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de l'Office de Tourisme : une subvention culturelle peut être allouée à une association qui porte et organise un gros événement (sur justificatifs des dépenses et par année civile).

14 avril 2023

APPROBATION

• DES COMPTES DE GESTION 2022

➔ DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : APPROUVE le compte administratif Principal 2022.

BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : APPROUVE le compte administratif 2022 « ensemble commercial et de services ».

BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : APPROUVE le compte administratif 2022 lotissement « Village du Moulin ».

BUDGET CCAS

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame AUGUIN Denise, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » : APPROUVE le compte administratif 2022 « CCAS ».

RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS 2022

L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article L.2123-24-1-1 du CGCT stipule que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2022.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

- ➔ 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :
- section de fonctionnement : 2 016 488,70 €.
- section d'investissement : 2 240 304,35 €.

BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

- ➔ 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :
- section de fonctionnement : 14 014,00 €.
- section d'investissement : 294 146,71 €.

BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

- ➔ 13 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :
- section de fonctionnement : 199 455,97 €.
- section d'investissement : 250 000,00 €.

Municipalité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **FIXE** les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 33,84 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 53,93 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 18,85 %

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Amenagement d'un cabinet médical et de deux commerces

➔ **Partie restaurant :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents avenants :

• AVENANT N° 4 AU LOT N° 13

➔ Lot n° 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie
Montant HT initial : 46 069,02 € (55 282,82 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 413,69 € (496,43 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 2 170,40 € (2 604,48 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 1 128,38 € (1 354,06 € TTC)

Avenant n° 4 HT : 1 613,83 € (1 936,60 € TTC)

(plus-value) (travaux supplémentaires cuisine commerce)

Nouveau montant HT : 51 395,32 € (61 674,38 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **VALIDE** l'avenant n° 4 en plus-value au marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces.

• AVENANT N° 4 AU LOT N° 08

➔ Lot n° 08 : Menuiseries intérieures bois
Montant HT initial : 39 617,88 € (47 541,46 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 1 483,70 € (1 780,44 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 715,00 € (858,00 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 5 201,01 € (6 241,21 € TTC)

Avenant n° 4 HT : 205,32 € (246,38 € TTC)

(plus-value) (fourniture et pose d'une porte sous l'escalier - commerce restaurant)

Nouveau montant HT : 47 222,91 € (56 667,49 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **VALIDE** l'avenant n° 4 en plus-value au marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces.

• AVENANT N° 2 AU LOT N° 10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 19/2023 du 24 mars 2023, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise Christophe CARON, titulaire du lot n° 10, pour un montant de 4 224,45 € HT soit 5 069,34 € TTC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au lot n° 10 du marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces :

➔ Lot n° 10 : Carrelage - Faïence

Montant HT initial : 28 661,30 € (34 393,56 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 1 198,55 € (1 438,26 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 4 224,45 € (5 069,34 € TTC)

(plus-value) (modification du carrelage pour adaptation au commerce restaurant)

Nouveau montant HT : 34 084,30 € (40 901,16 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **VALIDE** l'avenant n° 2 en plus-value au marché de travaux concernant l'aménagement d'un cabinet médical et de 2 commerces.

Cabinet d'ostéopathie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ostéopathe, à qui une proposition de changement de local a été faite, à savoir : intégrer l'ancien cabinet médical, était venue rencontrer le conseil municipal lors la réunion du mois de mars.

Mmes SPENNATO et PASCAULT-BRICAUD sont allées échanger avec elle sur le partage du bâtiment de l'ancien cabinet médical avec le salon d'esthétique. Elle ne semble pas s'opposer au projet et semble être intéressée par ce partage ; en cours de réflexion.

Local à poubelles pour les commerces

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Denis ROYER, gérant de la SCL du Gros Roc, afin de

lui faire une proposition d'achat d'une partie du terrain qui se trouve face à la mairie pour y implanter un local à poubelles pour les commerces. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse reçue ce jour : « après discussion des associés, la SCL du Gros Roc confirme aux élus ne pas souhaiter vendre ».

Monsieur le Maire propose une autre solution pour le local à poubelles qui serait de creuser dans le talus se trouvant à droite après le parking de la mairie ; à réfléchir.

Licence IV pour le futur restaurant du bourg

Contact a été pris avec les anciens propriétaires du bar-restaurant « le Mangoustan » qui détiennent une licence IV. Une proposition d'achat va être faite prochainement à la commune.

VOIRIE

Deux miroirs de sécurité ont été achetés et seront installés prochainement à St-Thomas et route du Lac pour une meilleure visibilité.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Conseil d'école

Mme SPENNATO Fabienne fait un rapide compte-rendu du conseil d'école du 30 mars 2023, à savoir :

- effectif actuel : 59 élèves.

- prévision d'effectif pour la rentrée de septembre 2023 : 57 élèves.

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la publication de l'offre d'emploi pour le recrutement d'un adjoint technique, des entretiens ont été passés et une personne a été retenue : Monsieur LAURENÇON Bruno. Monsieur LAURENÇON sera recruté dans un premier temps sur un CDD pour accroissement temporaire d'activité avant d'être nommé stagiaire et titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

➔ **DE CREER** 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique.

- Durée du contrat : 4 mois à compter du 2 mai 2023.



- Temps de travail : temps complet (35h00 par semaine).
- Nature des fonctions : entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.
- Niveau de recrutement : Adjoint Technique - C1.
- Niveau de rémunération : échelon 1 du grade de recrutement.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Location du logement communal sis 9, rue de la Vallée – Logt A

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le logement communal sis 9, rue de la Vallée (Logt A) qui était loué à Monsieur Clément POUPONNOT est vacant depuis le 13 avril 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Monsieur Damien OLLIVIER le logement communal sis 9, rue de la Vallée (Logt A), de fixer le montant du loyer à 380,00 € et d'établir un contrat de bail dont la date de prise d'effet sera le 15 avril 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➔ ACCEPTE de louer le logement communal sis 9, rue de la Vallée (Logt A) à Monsieur Damien OLLIVIER.
- ➔ DECIDE de demander une caution d'un montant équivalent à un mois de location.
- ➔ DIT que le contrat de bail sera conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 15 avril 2023 et renouvelable par tacite reconduction.

Aménagement du bourg (rue de la chapelle) : zone 30 et liaison douce - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police « programme 2023 »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du bourg (rue de la Chapelle) qui consiste à la mise en place d'une zone 30 et la pose de jardinières sur la chaussée faisant office d'écluses afin de faire diminuer la vitesse des automobilistes et permettre aux piétons de cheminer sur la chaussée vu le peu de largeur des trottoirs existants.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 9 410,00 € HT soit 11 292,00 € TTC. Monsieur le Maire propose au Conseil

Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre « de la répartition du produit des amendes de police - programme 2023 ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : adopte le projet d'aménagement du bourg (rue de la Chapelle) tel que présenté.

Désignation d'un référent culture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée sollicite la désignation d'un référent « Culture » au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DESIGNER Monsieur Damien SABOURAUD comme référent « Culture ».

Référents communaux « balisage »

Madame Denise AUGUIN et Monsieur René-Pierre LARGETEAU seront les référents communaux « balisage ».

Lotissement le Champ Chaillon : demande d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur MERCIER du lotissement le Champ Chaillon qui souhaite acquérir une partie la parcelle communale jouxtant la station d'épuration pour pouvoir accéder à sa parcelle par derrière. Le Conseil Municipal l'autorise à passer mais pas d'acquérir.

Vente du tractopelle communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tractopelle est actuellement en panne dans le cimetière.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur DEBUYSER de PISSOTTE (85200) s'est proposé d'acheter le tractopelle communal en l'état.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le tractopelle communal à Monsieur DEBUYSER, au prix de 1 200,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : DECIDE de vendre le tractopelle communal au prix de 1 200,00 € TTC à Monsieur DEBUYSER.

16 mai 2023

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Aménagement d'un cabinet médical et de deux commerces

• Partie restaurant :

Une rencontre a eu lieu avec la restauratrice afin de faire le point.

Mobilier du bar : en attente de la fabrication et de la pose.

Reste à faire : les peintures, l'installation du bar et des équipements de cuisine.

Le béton désactivé est terminé.

La date de livraison du bâtiment n'est pas encore définie.

Licence IV pour le futur restaurant du bourg

M. BONNEAU Stéphane fait part au Conseil Municipal que les anciens propriétaires du bar-restaurant « le Mangoustan » qui détiennent une licence IV ont proposé de la céder à la commune au prix de 13 000,00 €. Après négociation, ils ont baissé le prix à 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à 10 000,00 €.

VOIRIE

Voirie 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie communale 2023. Suite à la consultation engagée sur ce programme de voirie, Monsieur le Maire présente le devis établi par la société RINEAU T.P de MAILLEZAIS (85420), pour un montant de 24 698,60 € HT soit 29 638,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de confier à la société RINEAU T.P de MAILLEZAIS (85420), les travaux de voirie 2023, pour un montant de 24 698,60 € HT soit 29 638,32 € TTC.

Les travaux de voirie communale 2023 concernent la route du Lac et la route de la Pointe.

Municipalité

Aménagement du bourg (rue de la chapelle) : zone 30 et liaison douce

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la validation des devis de Signalisation 85, à savoir :

- devis pour le marquage zone 30 : 3 950,00 € HT - 4 740,00 € TTC.
- devis pour le marquage en peinture routière blanche de bande continue et pour la fourniture et la pose de balises : 1 031,20 € HT - 1 237,44 € TTC.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Lotissement « les Hauts du Lac »

Une réunion de chantier a eu lieu le 25 avril 2023 concernant le transfert des espaces communs (voirie, espaces verts, éclairage) du lotissement dans la voirie communale.

Les propositions qui seront faites à M. PENNING DE VRIES (le propriétaire) sont les suivantes :

- les espaces verts, le bassin d'orage : reprise des parties communes.
- la voirie : refaire la voirie en enrobé à la place du bi-couche, avant le transfert.
- les candélabres : installer 4 candélabres au lieu de 8 initialement prévus, avant le transfert.

Lotissement « les Hauts de Mervent »

Une réunion aura lieu avec le Maître d'Ouvrage « Nature et Résidence Groupe » afin d'évoquer plusieurs points du dossier.

Monsieur le Maire fait part des observations faites par la Sous-Préfecture suite à l'arrêté de permis d'aménager modificatif, à savoir : « l'augmentation du nombre de lots apparaît comme incompatible à ce stade avec les capacités actuelles d'assainissement. C'est la raison pour laquelle l'avancement de cette troisième tranche de constructions d'habitations doit être coordonné avec le calendrier d'amélioration des capacités de traitement des eaux usées, par un phasage entre ces deux opérations ».

Maison : 5 place du Héraut

Un test avec un colorant a été réalisé dans le réseau d'eaux pluviales. Un devis va être demandé pour refaire une partie du réseau.

DEVIS

Tracts des animations été 2023

Le Conseil Municipal valide 3000 exemplaires pour un montant de 289,00 € HT.

Ecole : acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de l'école nécessite d'être remplacé et présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LD-SOLUTIONS.COM de MAREUIL-SUR-LAY (85320).

Le montant du devis s'élève à 8 280,50 € HT soit 9 936,60 € TTC pour 6 ordinateurs portables pour les élèves, d'un ordinateur portable pour l'enseignante, d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc, d'un kit dépôt spécial VPI, d'une borne Wifi, de divers accessoires et de l'installation sur site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE le devis de la SARL LD-SOLUTIONS.COM de MAREUIL-SUR-LAY (85320), d'un montant de 8 280,50 € HT soit 9 936,60 € TTC, pour le remplacement du matériel informatique de l'école.

Devis : logo de la commune sur les véhicules

Le montant du devis s'élève à 177 € HT pour les 2 véhicules ; validation.

CIMETIERE : RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LORCY Jean-Claude domicilié à LA ROCHE-SUR-YON (85000), a fait une demande de rétrocession de la concession funéraire dont voici les caractéristiques :

- concession temporaire de 15 ans.
- une case dans le columbarium.
- montant réglé : 500,00 €.

Cette concession a été achetée pour y déposer l'urne cinéraire de son épouse, Madame DANIAU Eliane épouse LORCY, décédée le 30 septembre 2016 et inhumée le 6 octobre 2016.

Monsieur LORCY Jean-Claude a fait procéder à l'exhumation de l'urne contenant les cendres de son épouse pour la déposer au cimetière de LA ROCHE-SUR-YON (85000). Il déclare vouloir rétrocéder ladite concession à la commune, à compter du 28 avril 2023 (date de réception du courrier), afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Monsieur le Maire propose au Conseil

Municipal de racheter la concession (au prorata du temps restant à courir) pour la somme de 286,11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE la rétrocession de ladite concession aux conditions ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'un local communal situé impasse du Stade à MERVENT a été établie avec la SARL Alain et Denis GACHIGNARD sise 9, route de la Bironnière à MERVENT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Alain et Denis GACHIGNARD continue son activité mais sous la dénomination de la SARL ADG et est située au 40, route de l'Ardiller à MERVENT. De ce fait, il y a lieu d'établir une nouvelle convention avec la SARL ADG qui mettra fin à la convention avec la SARL Alain et Denis GACHIGNARD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention de mise à disposition du local communal situé impasse du Stade à MERVENT, moyennant un loyer mensuel de 50 € TTC, à compter du 1^{er} mai 2023, avec la SARL ADG. Il ajoute que la commune se réserve le droit d'en disposer à tout moment, après en avoir averti le locataire au moins deux mois à l'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ACCEPTE de mettre à disposition de la SARL ADG le local communal situé impasse du Stade à MERVENT, pour un montant mensuel de 50 € TTC, à compter du 1^{er} mai 2023. Cette nouvelle convention met fin à la convention établie avec la SARL Alain et Denis GACHIGNARD.

JURY D'ASSISES 2024

Mme BONDU Patricia et Madame BICHON-GUERIN Ghislaine ont été tirées au sort à partir de la liste électorale de la commune pour établir la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du Département de la Vendée pour l'année 2024.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal

Monsieur Bruno LAURENÇON a pris ses fonctions en tant qu'adjoint technique depuis le 2 mai 2023.

Devis abattage cyprès

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise BEMA pour abattre les cyprès autour de la stèle des martyrs. Le montant du devis s'élève à 2 200,00 € HT - 2 640,00 € TTC. Les cyprès seront remplacés par des séquoias et plantés par l'ONF.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Vendée Art et Musique »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Vendée Art et Musique » de Mervent va organiser un concert caritatif le 18 mai 2023 dans l'église de Mervent et demande une subvention exceptionnelle pour la participation aux frais liés à la location du piano. Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 240,00 € leur soit allouée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 240,00 € à l'association « Vendée Art et Musique ».

Certificat d'Urbanisme

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de Certificat d'Urbanisme a été déposée pour les parcelles cadastrées C 138, 131 et 130 sises à la Jamonière.

Le SyDEV et Vendée Eau ont été consultés et une extension sous voie publique est nécessaire. Un avis doit être donné.

Le Conseil Municipal décide que :

- l'extension du réseau d'eau potable sera mise à la charge du constructeur sur la base d'un PUP.

- l'extension du réseau électrique sera mise à la charge du demandeur sur la base d'un PUP.

Projet d'installation d'une esthéticienne

Afin d'avancer sur son projet, elle souhaite avoir différentes informations, à savoir :

- meuble sous l'évier : pas de meuble.

- installation d'une douche : l'installation sera à la charge de la commune.

- montant du loyer : il lui sera proposé un loyer de 200,00 €/mois.

15 juin 2023

VOIRIE

Monsieur Damien SABOURAUD confirme que les travaux de voirie sont terminés, concernant la zone derrière la Citardière, Cul de Braye, La Cornelière, La route de la Pointe, La route du Pont Barrot et La Pauguère. Il ne restera que les enrobés de la route du Lac à réaliser.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Réunion signalétique du 24 mai 2023 :

Validation du panneau signalétique interchangeable, en couleurs, sur la base du logo de Mervent, pour une installation prévue au printemps 2024. Le démontage des anciens panneaux se fera en interne. Pour le montage des panneaux, un devis sera demandé pour décider si le montage se fera ou pas en régie.

Lotissement « Les Hauts de Mervent » :

Monsieur Le Maire évoque l'idée que la commune reprenne les parties communes (voirie, espaces verts et éclairage public) par tranche, cependant il faudra que 80% des gros œuvres soient faits ce qui équivaut à 26 ou 27 maisons construites.

Une voirie de 5 mètres sera à prévoir avec des trottoirs de chaque côté.

La future gestion des entretiens des espaces verts a été abordée par le conseil. Le personnel affecté ne sera peut-être pas suffisant. La question de faire intervenir des entreprises extérieures devra se poser.

A l'issue des 3 tranches, une réflexion avec l'ARD (Agence Routière Départementale) sera à mener concernant une sortie sur la départementale D99.

Une réflexion est en cours concernant l'attribution des numéros de voirie ainsi que le nom des rues.

Vendée Eau a refusé la pose d'une canalisation de 110. Le Maître d'Ouvrage « Nature et Résidence Groupe » demande l'appui de Monsieur Le Maire afin qu'elle soit acceptée.

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RAKOTO propose de vendre sa licence IV de débits de boissons à la commune de Mervent pour un montant de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la commune de Mervent de la licence IV de débits de boissons au prix de 10 000 euros.

VENTE COMMUNE DE MERVENT / ALEXANDRA COIFFURE

Monsieur Damien SABOURAUD confirme que le Diagnostic de Performance Energétique a bien été fait.

Prix de vente du salon de coiffure : 45 636,68 € (ce qui équivaut au capital restant dû) + 1 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte le prix de vente du salon de coiffure pour un montant de 45 636,68 € + 1 €.

Le conseil émet une attention particulière à ce qu'il soit notifié dans l'acte de vente une clause concernant la servitude de la verrière. Elle ne devra être utilisée uniquement à titre professionnel.

LOCATION DU STUDIO

Monsieur GAGO a demandé à louer le studio de l'ancien cabinet médical, pour Juillet et Août 2023, à titre personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et deux abstentions : fixe le montant du loyer à 300 € par mois, toutes charges comprises.

Le Conseil souhaite savoir, avant de donner une réponse à Monsieur GAGO, si les médecins ont besoin de ce logement pour leurs remplaçants durant leurs congés d'été. Si c'est le cas, ils seront prioritaires.

PRIX DE LA LOCATION DES SALLES A L'ASSOCIATION MERVENT TANGO :

Monsieur Le Maire rappelle que la location des trois salles l'année dernière s'élevait à 500 € pour la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : fixe le montant de la location des salles à 550 €.

Municipalité

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire informe que la commune de MERVENT a bien été reconnue catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2022. Monsieur Le Maire informe que la Commission Permanente du Conseil Départemental a statué sur la répartition du fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2022 et versera une somme de 86 114.68 euros.

21 juillet 2023

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Le restaurant :

Une tôle a été abîmée à l'extérieur, un devis a été signé pour son remplacement.

La restauratrice ne pourra pas exercer avant le 12 septembre 2023, car elle va passer une formation pour obtenir son permis d'exploitation début septembre. Le notaire nous demande de lui fournir une déclaration de mutation concernant la licence IV.

Un jeu de clés du restaurant lui a été remis.

AVENANT N° 03 AU LOT N° 02 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET DE 2 COMMERCES

➔ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,91 € TTC)

(plus-value) (immobilisation et prolongation de clôture de chantier)

Nouveau montant HT : 221 411,64 € (265 693,97 € TTC)

AVENANT N° 04 AU LOT N° 02 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET DE 2 COMMERCES

➔ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,91 € TTC)

Avenant n° 4 HT : 552,95 € (663,54 € TTC) (plus-value) (création d'une grille de

ventilation sur la façade du futur restaurant)
Nouveau montant HT : 221 964,59 € (266 357,51 € TTC)

AVENANT N° 05 AU LOT N° 02 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET DE 2 COMMERCES

➔ Lot n° 02 : Démolition - Gros-oeuvre - BA
Montant HT initial : 217 968,56 € (261 562,27 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 1 394,48 € (1 673,38 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 1 510,34 € (1 812,41 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 538,26 € (645,91 € TTC)

Avenant n° 4 HT : 552,95 € (663,54 € TTC)

Avenant n° 5 HT : - 1 679,77 € (- 2 015,72 € TTC) (moins-value) (travaux en plus et en moins)

Nouveau montant HT : 220 284,82 € (264 341,78 € TTC).

AVENANT N° 05 AU LOT N° 13 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL ET DE 2 COMMERCES

➔ Lot n° 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie

Montant HT initial : 46 069,02 € (55 282,82 € TTC)

Avenant n° 1 HT : 413,69 € (496,43 € TTC)

Avenant n° 2 HT : 2 170,40 € (2 604,48 € TTC)

Avenant n° 3 HT : 1 128,38 € (1 354,06 € TTC)

Avenant n° 4 HT : 1 613,83 € (1 936,60 € TTC)

Avenant n° 5 HT : 435,61 € (522,73 € TTC)

(plus-value) (fourniture et pose d'un évier pour le bar du restaurant)

Nouveau montant HT : 51 830,93 € (62 197,12 € TTC)

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Autorise Monsieur Le Maire à signer les différents avenants.

VOIRIE

Monsieur Damien SABOURAUD informe que les travaux de voirie sont terminés excepté l'enrobé « Route du Lac ». La date de réalisation est prévue la dernière semaine d'Août. Il rappelle qu'il faudra anticiper en informant les habitants concernés.

Monsieur Damien SABOURAUD indique qu'une réclamation va être faite au niveau de « La Poupardière », il faudra qu'une reprise soit faite car il y a un problème de liaison entre l'ancien revêtement routier et le nouveau bicouche dans l'intersection.

Monsieur Le Maire fait savoir que les dégâts

occasionnés sur « La Route du Lac » à la suite des orages, va être pris en charge par le département. Le côteau a été fragilisé suite à l'éboulement.

Monsieur Le Maire signale qu'il faudra prévoir de trancher l'enrobé réalisé par le riverain afin de remplacer les buses existantes sous dimensionnées et mal posées, et qu'à l'avenir un fossé soit prévu sur toute la « Route du Lac ». Un devis va être demandé.

Monsieur Le Maire indique que sur « La Rue des Juifs », un bout de trottoir devra être réalisé afin de canaliser l'eau.

Monsieur Le Maire informe qu'un habitant de « La Bodinière » a inondé suite aux orages car la canalisation qui traverse son terrain et qui récolte les eaux pluviales de la route est bouchée. Il va faire intervenir la Société Bodin afin de la déboucher. Il souhaiterait savoir si la commune peut prendre en charge les travaux.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Réunion signalétique du 26 Juin 2023 :

Monsieur Damien SABOURAUD informe qu'il faudra lancer une consultation plus précise cependant une première ébauche sera effective fin septembre 2023.

Les couleurs du panneau sont arrêtées :

➔ Le blanc représentera les bâtiments communaux tels que la mairie, le cimetière, la poste, l'Eglise...

➔ Le vert représentera les structures de loisirs

➔ Le bleu représentera les commerces et l'artisanat

➔ Le rouge représentera les restaurants et les hébergements

Le panneau, qui rappelle le logo de Mervent, sera à chaque entrée de la commune et du bourg.

Travaux à l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Académie lance un programme afin que l'école dispose de meilleurs équipements tels que de nouvelles chaises, des bureaux... Un dossier sera déposé par l'école en y indiquant les aménagements déjà effectués au sein de l'établissement par la commune.

➔ Plinthes à changer, isolation et peinture à faire dans les classes

➔ Certains travaux seront engagés avant la rentrée telle que la peinture dans la classe de CP-CE2, et les autres travaux seront effectués



durant les vacances scolaires.

➔ La cantinière demande à ce que le nettoyage de la hotte, des tables, des chaises et du sol soit effectué avant la rentrée.

PERSONNEL COMMUNAL

Adjoint technique polyvalent : son contrat prend fin au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve sa stagiarisation puis sa titularisation.

La personne qui remplacera Jennifer à l'école, durant son congé maternité, sera Madame POULARD Laurine.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur Le Maire confirme que la commune est éligible pour obtenir des subventions concernant la rénovation des Remparts. Le taux accordé est de l'ordre de 20%.

La DRAC des Pays de la Loire (Direction Régionale des Affaires Culturelles) n'impose pas d'effectuer de fouilles archéologiques. Afin d'être instruit, il faudra joindre leur accord ainsi que leur avis au dossier de demande de subvention.

➔ Le programme « embellissement travaux de façade / toiture » est maintenu sans changement de quota ni de périmètre.

➔ La communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte, Service Sport, propose que la commune soit labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Afin de candidater, il faut avoir un compte Paris 2024 et mener des actions bien ciblées; sans suite.

15 septembre 2023

BATIMENTS

Le restaurant :

La formation concernant le permis d'exploitation de la restauratrice a été reportée pour faute de participants. Elle doit la passer mercredi / jeudi et vendredi de la semaine prochaine. Elle est pleine d'idées et de projets et souhaite donc ouvrir avant la fin de la coupe du monde de Rugby.

La restauratrice demande si une prise RJ40 peut-être installée dans la cuisine pour recevoir les commandes sur sa tablette.

Ancien cabinet médical :

> Stéphane BONNEAU fait savoir que les travaux avancent bien, le bac à douche a été installé, la peinture du couloir, de la façade extérieure, des portes... a été réalisée.

> Madame VEILLON Emilie, la future esthéticienne, souhaite s'installer pour novembre 2023.

> Evelyne PASCAULT-BRICAUD informe qu'il y a un problème d'électricité sur l'éclairage extérieur, sur la sonnette ainsi que sur 2 éclairages sur 4 à l'entrée.

Un devis est en cours concernant le nettoyage des vitres et du lino.

> Stéphane BONNEAU fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame VEILLON. Elle souhaite qu'on installe un meuble sous le lavabo.

> Evelyne PASCAULT-BRICAUD signale que l'intérieur des toilettes est cassé. Un devis a été demandé pour son remplacement.

Salle des fêtes de la mairie

Une réunion en mairie a été faite vendredi 15 septembre avec la commission bâtiments et Monsieur POCHON, concernant la réhabilitation de la salle. Des modifications ont été apportées au plan initial, à savoir l'aménagement intérieur ainsi que l'ajout d'une terrasse. La commune est dans l'attente de la nouvelle esquisse de l'architecte.

Finalement les travaux ne pourront pas commencer début janvier 2024, comme initialement prévu. Ils ont été repoussés en mars 2024.

Une estimation a été demandée concernant le chagement des façades de l'entrée principale, le remplacement des ouvertures de la salle des mariages ainsi que la rénovation des toilettes du premier étage.

Il a été question du devenir de la cuisine actuelle. Deux propositions ont été formulées notamment la réhabiliter en salle de réunion pour les associations ou la conserver pour stocker du matériel. Monsieur le Maire trouve dommage d'en faire une salle de réunion. Il propose d'en faire un endroit de stockage lors de gros événements tel que la fête de la musique, le 14 juillet... à étudier.

Electrification du parc et de la grange : Monsieur POCHON, architecte, va se rapprocher des services concernés pour la faisabilité.

Projet de crèche ou de MAM

Monsieur le Maire demande d'avancer sur le projet.

VOIRIE

Afin d'anticiper d'éventuels travaux d'assainissement sur la commune, le service assainissement de la Communauté de Communes souhaiterait avoir connaissance du programme de travaux 2024-2025 (réfection de voirie, création de lotissement...).

Une réponse est demandée avant le 04 octobre 2023.

Damien SABOURAUD souhaiterait que la Commission Voirie se réunisse d'ici la fin de l'année afin de travailler sur le programme de voirie 2024. Il se questionne sur un programme qui serait plus sur les extérieurs du centre bourg.

URBANISME

Lotissement Le Village du Moulin

Un constructeur a commis une erreur d'implantation de maison dans le lotissement du Village du Moulin. Le bornage n'ayant pas été suivi correctement, elle empiète sur l'espace vert. Monsieur Le Maire a eu un premier rendez-vous sur place pour constater les faits. Puis un deuxième rendez-vous avec les propriétaires et le constructeur. Trois solutions ont été abordées.

Solution n°1 : Démolition de la maison puis reconstruction en suivant le bon bornage. Solution n°2 : Le constructeur acquiert pour le propriétaire l'intégralité de l'espace vert. Solution n°3 : Le constructeur acquiert pour le propriétaire la surface d'emprise de la maison qui dépasse sur l'espace vert.

DEMANDES DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un habitant du lotissement Le Champ Chaillon qui souhaite acquérir une parcelle attenante située en zone agricole. Le Conseil Municipal propose que l'on consulte le voisinage afin de savoir si d'autres personnes seraient intéressées. Monsieur le Maire proposera à cet habitant d'acquérir la parcelle au prix de 0.50€ le m².

Stéphane BONNEAU informe que Madame MONNIN et Monsieur CORBANESE souhaitent acquérir l'intégralité de la haie

Municipalité

jouxtant leur propriété. Avant de donner une réponse, Stéphane BONNEAU et Monsieur le Maire souhaitent se rendre sur place afin d'étudier leur demande.

Travaux Vendée Eau :

Monsieur le Maire informe que Vendée Eau souhaite réaliser le renouvellement des conduites de canalisations fuyardes d'eau potable dans la Rue du Moulin à Tan et à La Guilbaudière. Travaux prévus pour 2024. Le conseil Municipal se questionne pour faire appel à un huissier afin d'effectuer un constat de la route avant et après travaux. Monsieur le Maire demandera à Vendée Eau les démarches entreprises pour remettre en état la voirie.

Lotissement Les Hauts de Mervent :

Le Groupe Nature et Résidence a émis le souhait d'implanter des panneaux pour commercialiser les lots du lotissement les Hauts de Mervent à savoir, à l'entrée du bourg, à l'intersection de la rue de la Chapelle et de la Chalanderie et à l'intersection de la route du Lac et de la rue de la Vallée. Le Conseil Municipal refuse ses deux implantations, Monsieur le Maire leur proposera d'autres emplacements.

Le Groupe Nature et Résidence souhaite une réponse concernant l'intégration des équipements communs du lotissement dans le domaine public. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Ecole :

Evelyne PASCAULT-BRICAUD informe que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Le nettoyage des draps du dortoir se fera dorénavant tous les 15 jours et non toutes les 7 semaines. Il a été convenu avec la directrice, les enseignantes et les ATSEM que l'école doit être rangée et nettoyée avant chaque vacances.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VEENDEE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée concernant l'exercice 2022. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VEENDEE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée concernant l'exercice 2022. Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

PERSONNEL COMMUNAL

Assistante administrative : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de Madame PAIN Adeline prendra fin au 30 septembre 2023. Il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023. Madame PAIN Adeline sera nommée stagiaire pour une durée d'un an sur ce poste. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve sa stagiairisation.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'entreprise ADG a sollicité Monsieur Le Maire car il souhaite se raccorder à la fibre, seulement, la fibre passe de l'autre côté de la route et le SYDEV refuse de financer les travaux. Il demande si la commune accepterait de participer aux frais. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 25% des frais. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Monsieur le Maire va se rapprocher de l'entreprise ADG pour connaître le montant exact des travaux. Monsieur le Maire présente le compte-rendu des deux stations d'épuration : Station d'épuration de la Vallée : satisfaisante Station d'épuration des Bouronnières : rejets de qualité moyenne.

Renouvellement de la convention incendie par la SAUR concernant le contrôle des poteaux incendie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la continuation des contrôles.

Monsieur le Maire informe que la Société Elior (Restauration scolaire) va revaloriser ses tarifs

de 2% à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur GAGO a demandé à louer une nouvelle fois le studio pour une durée de 6 mois à partir du 14 octobre 2023. Il s'engage à libérer le studio immédiatement si toutefois il y avait une autre demande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux voix contre, deux abstentions et 8 voix pour accepte de louer le studio à Monsieur GAGO. Fixe le montant du loyer mensuel à 250 euros. Autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer le contrat de bail.

Stéphane BONNEAU et Fabienne SPENNATO proposent de remplacer les fanions colorés par des fanions roses pour marquer le début d'Octobre Rose, validation du devis d'un montant de 398.40 euros TTC.

13 octobre 2023

BATIMENTS

Ecole Maro Vidua :

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par le Sydev concernant le lancement d'un programme de Sobriété Energétique sur les bâtiments publics. Monsieur le Maire évoque un changement de la cuve à fioul pour un plancher chauffant ; à réfléchir.

Ancien cabinet médical :

Madame VEILLON, esthéticienne, arrivera courant novembre 2023.

L'intégralité des travaux de rénovations sont terminés. Il reste seulement à finaliser le meuble sous l'évier ; un devis est en cours.

Madame Claire ROYER, ostéopathe, va être recontactée afin de lui présenter les locaux rénovés pour transférer son cabinet, qui est actuellement place du Héraut, dans le bâtiment de l'ancien cabinet médical, si elle l'accepte. Le bâtiment où est actuellement Madame Claire ROYER servirait à créer une MAM. Le projet est à l'étude.

Une personne serait intéressée pour s'installer dans la 3^e pièce (salle d'attente) pour exercer son activité de réparation esthétique, pigmentation. Si le projet abouti, il faudra amener un point d'eau.

Restaurant : bail commercial et location licence iv :

Le montant du loyer mensuel, sans la licence IV, est fixé à 550 euros. Monsieur le Maire



propose que l'on ajoute au loyer, un montant de 50 euros par mois pour la location de la licence IV. Le Conseil Municipal approuve ce montant pour sa location.

Salon d'esthétique : bail commercial :

Le montant du loyer de l'esthéticienne est fixé à 200 euros par mois, hors charges. La personne qui investira l'autre pièce, aura également un loyer à 200 euros par mois, hors charges. Une clause de révision de loyer annuelle sera ajoutée sur les deux baux. Un état des lieux d'entrée sera fait avant chaque remise de clés.

VOIRIE – URBANISME

Voirie :

➔ Monsieur le Maire informe que le devis concernant le remplacement de l'aqueduc Route du Lac n'a toujours pas été reçu. Un autre devis sera demandé à une autre entreprise. L'Agence Routière Départementale (ARD) est venue constater les dégâts et s'est aperçue qu'ils ont été causés par une buse bouchée en face de la dégradation du talus. Il demande à ce qu'un hydrocurage soit effectué rapidement.

➔ Plusieurs habitants ont demandé quand les curages des fossés seront réalisés. La commission voirie se réunira afin de les répertorier. Un devis sera demandé à une entreprise.

URBANISME :

Lotissement « Le Clos du Bois »

Un désaccord entre la commune de Mervent et la société Ebene concernant la prise en charge des frais d'actes notariés pour la cession des voies du lotissement « Le Clos du Bois » subsiste ; le dossier est suspendu. Monsieur Le Maire va se rapprocher du mandataire judiciaire.

Lotissement « les Hauts de Mervent »

Monsieur le Maire a proposé deux emplacements concernant la pose de deux panneaux pour la commercialisation des lots du lotissement « Les Hauts de Mervent » par le Groupe Nature et Résidence. Après acceptation de celui-ci, un panneau sera placé sur le parking à l'intersection de la « Route du Lac » et du « Chemin du Chêne Tord », et l'autre sera installé sur le parking des « Ouillères ».

Lotissement « Le Village du Moulin »

Monsieur le Maire va reprendre contact avec Monsieur VÉRONNEAU, géomètre, concernant la finalisation de la voirie. Il faut encore attendre la construction de quelques maisons supplémentaires avant d'effectuer les travaux de finitions.

Lotissement « Les Hauts de Saint-Thomas »

Monsieur BOURRIGAN souhaite faire construire 5 maisons, cependant l'accès au terrain reste compliqué. Monsieur le Maire va demander qu'une réunion soit faite avec Monsieur BOURRIGAN et les riverains afin de trouver une solution.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

Une réunion tourisme s'est tenue le 12 octobre afin de faire le bilan de la saison touristique 2023 et sur le devenir de l'office de tourisme de Fontenay le Comte ; fusion des offices de tourisme des 3 Communautés de Communes et son intégration au sein de l'agence d'attractivité Grand Sud au 01 janvier 2024.

La ville de Fontenay-Le-Comte souhaite faire classer l'ensemble des 3 Communautés de Communes ainsi que les communes « Art et Histoires ».

La commune de Mervent a enregistré une belle hausse des fréquentations touristiques par rapport à l'année 2022.

Ecole

Monsieur Stéphane BONNEAU et le CPE ont tenu une réunion concernant l'aménagement de la cour de récréation.

Il propose donc de bétonner la cour de récréation en l'aménageant avec un ou deux éléments multisports comme un panier de basket ou un but de foot, de la clôturer intégralement et d'installer des jardinières. Une réunion sera prochainement programmée avec le corps enseignant pour discuter du projet.

Il a été constaté que les housses des matelas du mur de l'escalade sont en mauvais état. Il faudra prévoir de les remplacer.

L'ajout de deux poutres dans la cour de récréation a été mentionné.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNEE 2023

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par le Sydev concernant une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel que la commune de Mervent peut percevoir. La longueur totale des canalisations sur le territoire de la commune selon GRT Gaz est de 3477 mètres. Pour l'année 2023, le montant de la redevance s'élève à 156.00 euros.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX :

Monsieur le Maire fait lecture du modèle de délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Ce référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée), dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « L'ESPOIR MERVENTAIS PETANQUE » :

Suite à la qualification de l'équipe pour la phase finale du championnat qui aura lieu du 13 au 15 octobre 2023 à côté de Toulouse, l'association « L'Espoir Merventais Pétaque » demande une subvention exceptionnelle de 600.00 euros, pour la participation aux dépenses engendrées. Elle a déjà bénéficié d'une subvention exceptionnelle au mois de février 2023 de 260.00 euros, Monsieur le Maire propose d'en reparler lors du vote des subventions.

Municipalité

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane BONNEAU se sont rendus au domicile de Monsieur CORBANESE et Madame MONNIN concernant le souhait d'acquérir la haie jouxtant leur propriété. Une proposition tarifaire leur sera faite. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe ; reste à définir son prix de vente car le terrain est constructible.

Convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique :

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires. La convention présentée a pour objet d'organiser les modalités de soutien financier prévu dans le cadre du fond d'innovation pédagogique entre l'Etat et la commune en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique. Le projet pédagogique de l'école « Maro Vidua » est fixé à 34 610 €.

L'Etat s'engage à verser à la commune de Mervent une subvention d'un montant maximum de 34 610.00 € pour couvrir les dépenses prévues. Il pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la commune. L'Etat verse à la commune la somme de 10 383.00 € correspondant à une avance de 30% maximum de sa participation au projet, à la signature de ladite convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique avec l'Education Nationale

Sycodem :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu par le Sycodem nous informant que la redevance déchets augmentera le 1^{er} janvier 2024 pour les professionnels.

Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Conseil Régional des Pays de la Loire

concernant la création d'une Conférence régionale de gouvernance dédiée à l'objectif « zéro artificialisation nette » du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Le conseil Municipal émet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Cartographie des cours d'eau :

Une réunion, organisée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer de Vendée), s'est tenue à la mairie de Mervent le 28 septembre, afin de déterminer et d'établir la cartographie des cours d'eau à l'échelle du département de la Vendée.

Manifestations diverses :

Madame Fabienne SPENNATO rappelle que le parcours de 5km balisé pour Octobre Rose a été très emprunté. Les cagnottes déposées chez les commerçants ont permis de récolter 166.00 euros pour la ligue contre le cancer. Madame Evelyne PASCAULT BRICAUD informe que le spectacle folklorique et le goûter organisés à l'occasion de la semaine bleue, le 10 octobre, ont été très appréciés. 140 personnes étaient présentes pour ce moment de convivialité.

Animations de fin d'année :

Monsieur Stéphane BONNEAU informe que le devis du magicien qui interviendra lors de la fête des écoles a été signé, pour un montant de 450.00 euros.

Vote des subventions 2023

Comité des Parents d'Élèves Mervent	120€
Société de Chasse Mervent	120€
Nautisme Fontenay-Mervent	120€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente »	120€
AFN Mervent	120€
Association « Saho-Vidua »	120€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque	120€
Rando Merventaise	120€
Association « Les Amis du Saint Louis »	120€
Association des Musiciens Amateurs (AMA)	120€
Association « Les Murailles de Maireventi »	120€
<i>Mme ROYER Stéphanie se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention des « Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.</i>	
Country Dance Mervent	120€
Le Théâtre Merventais	120€
<i>Monsieur LARGETEAU René-Pierre se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention du « Théâtre Merventais » étant donné qu'il est le président.</i>	
USAV Club de Foot	650€
La Cicadelle	100€
Restos du Cœur	100€

TARIFS 2024

Salle des fêtes de la Mairie

La salle des fêtes sous la mairie sera en travaux durant le premier semestre 2024.

Pour toutes demandes de location pour janvier/février 2024 ainsi que fin d'année 2024, merci de vous rapprocher de la mairie.

Tarifs accueil périscolaire

Nombre d'heures de garde par mois et par famille	Tarif horaire
½ heure	0.80 €
De 1 à 10 heures	1.45 €
De 10.5 à 20 heures	1.25 €
De 20.5 à 30 heures	1.15 €
De 30.5 à 40 heures	0.95 €
au-delà de 40 heures	0.85 €

Jean-Louis RIPAUD

Les tarifs de location de la salle Jean-Louis RIPAUD ne seront pas modifiés pour 2024.

Ils sont les suivants :

	Commune	Hors Commune
Les particuliers		
La journée	470€	650€
Le lendemain	130€	130€
Forfait Chauffage (sur demande)		
La journée	100€	
Le lendemain	50€	
Les associations Une gratuité maintenue pour les associations de la commune	260€	540€
Bal rétro	260€	540€
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs...)	650€	650€
Les autocaristes	350€	350€

Cimetière

	Hors Commune
Les cavurnes	
30 ans	350€
50 ans	450€
Case dans le columbarium	
15 ans	550€
30 ans	850€
50 ans	1100€
Dispersion des cendres	110

Concessions

Concession trentenaire	60€ le m ²
Concession cinquantenaire	90€ le m ²

Restauration scolaire

Afin de pallier la hausse tarifaire imputée par Elior (restauration scolaire), le Conseil Municipal décide de revaloriser le prix du repas à compter du 1^{er} septembre. Les menus sont diffusés sur le site internet de la commune.

Repas régulier enfant	3,50€
Repas occasionnel enfant	4,60€
Repas du personnel – enseignant et intervenant extérieur	4,60€

Animations

COMMISSION ANIMATION

Les animations pour l'année 2023 ont permis à l'ensemble des Merventais mais aussi aux touristes de pouvoir se retrouver dans des moments de fête et de convivialité. Deux voire trois animations par semaine sur juillet et août ont été proposées dans notre parc de la mairie. Nous tenons à remercier l'implication de l'association « les Blues Broth'Horse » pour la dynamique et la diversité des animations ainsi que l'association « Country Dance Mervent » pour ses démonstrations.

Deux grandes animations ont été réalisées notamment la fête de la musique et notre traditionnel spectacle du 13 juillet. La commission remercie les membres du conseil municipal, les 9 associations présentes ainsi que la cinquantaine de bénévoles qui œuvrent et mènent à bien ces manifestations.

LA FÊTE DE LA MUSIQUE LE 30 JUIN

De nouveaux artistes ont animé le parc du château, la verrière mais également la terrasse de la salle Jean-Louis Ripaud. Des ambiances très différentes ont permis le divertissement de l'ensemble des personnes dans un réel esprit de convivialité, malgré une météo maussade.



Fête de la musique

LE SPECTACLE DU 13 JUILLET

Le feu d'artifice fut encore un réel succès avec une foule de visiteurs plus nombreux que les années précédentes, rassemblée sur le pont pour l'admirer. Le spectacle proposé a été différent mais encore de grande qualité. Le concert a été largement apprécié cette année. La restauration sur place s'est bien déroulée cependant nous avons été débordés malgré un approvisionnement de denrées plus important par rapport à l'année dernière.

En ce qui concerne la faisabilité de réaliser cette manifestation, nous avons vécu beaucoup d'inquiétudes cette année. La sous-préfecture et Vendée Eau nous ont demandé bons nombres d'aménagements et de mise en place supplémentaire afin d'être autorisé à pouvoir tirer le feu sur l'eau, à proximité de la forêt avec un public concentré sur le pont. Nous espérons pouvoir le reconduire en 2024, la commission va travailler sur l'évènement dès le début de l'année.



Feu d'artifice

LES RICOCHETS

Nous avons reçu avec plaisir les Ricochets sur notre commune. Ce spectacle proposé par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée a été apprécié. Cette soirée s'est finalisée autour d'un repas champêtre avec une démonstration de country.



Les Ricochets



OCTOBRE ROSE

Nous avons reconduit cette animation en lien avec la commission communication. Une décoration dans le centre bourg a été mise en place avec des guirlandes de parapluies mais aussi des fanions roses sur l'ensemble de la rue de la chapelle. Un parcours en forêt a été proposé sur la première semaine d'octobre. De nouvelles idées émergent déjà pour l'année 2024.



Octobre rose pompoms



Octobre rose parapluie

ANIMATION DE NOËL

Des animations de Noël ont été proposées en 2022, en après-midi, en lien avec les enseignantes et le CPE de l'école Maro Vidua :

- L'arrivée du père Noël dans une calèche devant l'entrée de l'école,
- Une balade dans le centre du village,
- Présence d'un château gonflable sur la place de l'école,
- Découverte de l'histoire du centre bourg racontée par une conseillère municipale.

À partir de 18h, dans la salle Jean-Louis Ripaud, les enfants ont débuté la soirée en chantant. Un professionnel de l'animation est venu conforter ce temps. La soirée s'est achevée avec l'arrivée du père Noël autour d'un buffet offert par la municipalité avec une participation du CPE.



Noël des enfants

Tourisme

COMMISSION TOURISME

Quel bilan touristique pour la commune de Mervent en 2023 ?

Situé dans le sud de la région des Pays de la Loire dans les terres vendéennes aux portes du Marais poitevin et à moins d'une heure des plages, de La Rochelle, du Puy du Fou, du Futuroscope et de Nantes, Mervent a connu une augmentation significative de son tourisme en 2023. Grâce à ses paysages pittoresques et atypiques pour le secteur avec son lac et sa forêt, son patrimoine historique et ses activités de plein air, Mervent a attiré un nombre croissant de visiteurs tout au long de l'année.

Les chiffres de l'Office de Tourisme en témoignent, la fréquentation de l'antenne de Mervent a doublé en Juillet et plus que triplé en Août, accueillant environ 2500 personnes sur la saison. Le bilan touristique de la commune de Mervent pour 2023 révèle que 90% des touristes sont nationaux et 10% internationaux, majoritairement des personnes venant des Pays de Loire et de Nouvelle Aquitaine. Les efforts de promotion de la destination, notamment à travers les réseaux sociaux, les campagnes publicitaires et la participation à des salons touristiques, ont contribué à accroître la visibilité de Mervent et à attirer de nouveaux visiteurs. Cependant des efforts restent à produire pour développer et rechercher des solutions pour séduire encore plus de familles et les faire séjourner plus longtemps sur Mervent qui reste le Pôle d'Attractivité Touristique du Sud Vendée.

Vendée Grand Sud, nouveau gestionnaire du tourisme Sud Vendée regroupant le Pays de Fontenay, La Châtaigneraie et Benet en est bien conscient, car là encore les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sur le site de l'Office, l'offre touristique de Mervent est très demandée : parmi les 350 000 pages vues,





Natur'zoo, les balades en forêt et les activités nautiques font partie des cinq pages les plus vues. L'idée est donc d'augmenter et de cibler la promotion du secteur vers des profils définis de touristes, en leur proposant des solutions d'hébergements et d'activités sur des séjours plus longs.

Les attractions phares de Mervent, tels que le lac de Mervent, la forêt domaniale, le château de la Citardière, le parc de loisirs de Pierre Brune, Natur'zoo et la Base Nautique, ont été des points d'attractions majeurs pour les touristes. De plus, la commune a mis en place des événements importants sur l'été comme la Fête de la Musique et le 13 Juillet. Elle a soutenu des animations proposées chaque semaine dans le Parc de la Mairie et accueilli, lors d'une soirée, le Festival des Ricochets du Pays de Fontenay Vendée. Toutes ses offres diversifiées ont attiré un public varié et plus nombreux que les années précédentes.

La saison fut donc plutôt belle. Malgré une météo capricieuse en juillet, les touristes nombreux sont venus profiter des atouts naturels de la commune. Il y a eu de l'affluence en forêt, sur le lac et une demande forte de randonnées. La balade interactive « Baludik » a battu des records avec 412 téléchargements sur l'année (2^e balade la plus téléchargée après celle de Vouvant sur le territoire Vendée Grand Sud avec une note de 4.5/5 de satisfaction).

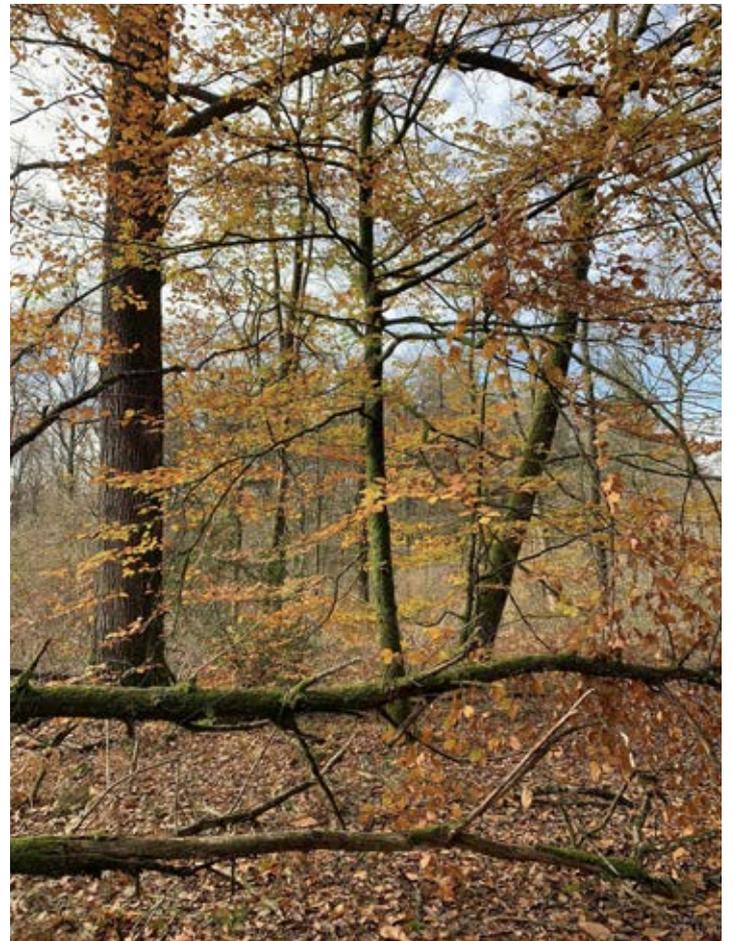
Autres exemples, il y a eu environ 60 000 visiteurs pour Natur'zoo, 50 000 pour Pierre Brune et une fréquentation de la base de loisirs en hausse, surtout en août avec le beau temps. Tout cela est encore une fois dû à la montée en gamme des prestations fournies par ces sites majeurs du Tourisme Merventais.

Natur'zoo a enrichi son offre avec une restauration snack et perpétue chaque année à proposer des nouveautés animalières à son public. Le parc de Pierre Brune, pour 2023, a proposé un spectacle « La Quête secrète de M. Jefferson » qui a remporté un franc succès ! Les ateliers cirque et maquillage ont aussi été très appréciés des enfants. En plus des visiteurs du parc, le Café de la Grotte et le restaurant Panoramique ont reçu de nombreux promeneurs.

La programmation des soirées nocturnes a aussi été approuvée : karaoké, apéro quiz, concerts.

L'offre d'hébergement à Mervent s'est également développée en 2023, avec l'ouverture de nouveaux gîtes, et toujours plus de chambres d'hôtes, ainsi que la poursuite de l'offre qualitative des campings, notamment celui de la Joletière. Cette diversification de logements a permis d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs et de répondre à leurs besoins spécifiques.

Mais l'un des changements majeurs en 2023, vis-à-vis des années précédentes et surtout par rapport à 2022, concerne les possibilités de restauration sur la Commune. Durant l'été, les promeneurs ont pu retrouver les plaisirs de déjeuner, diner, boire, manger une glace ... au bord du Lac avec la réouverture du « Chill Out », admirer le point de vue au « Restaurant des 3 Cocottes », continuer de se restaurer dans un cadre traditionnel qualitatif au « Restaurant de la Joletière », apprécier l'ambiance forestière et festive des « Restaurant Panoramique et Café de la Grotte à Pierre Brune », ainsi que les snacks de Natur'zoo, « L'Atelier Désiré Frisque » et « Vendée Tout Terrain ». Ce dernier propose la location de vélos.



Tourisme



Profitions également de cet article pour nommer la nouveauté de restauration 2023 à Mervent, qui malheureusement n'a pas pu ouvrir pour l'été après quelques complications techniques et administratives. L'ouverture est maintenant faite depuis Octobre, dans le bourg, le « Restaurant Les Gourmands disent 2... Cécile ». Il vous accueille tout cet hiver et augmentera ainsi l'offre pour la saison touristique 2024.

Les retombées économiques du tourisme en 2023 ont été significatives, avec une augmentation des recettes pour les commerces locaux, les restaurants, les artisans et les prestataires de services touristiques. Cette dynamique contribue à renforcer l'économie locale et à créer des opportunités d'emploi sur la Commune. Mais cela est aussi dû à une offre complète qu'il faut continuer de soutenir, rôle évident de la municipalité et de sa Commission Tourisme, mais aussi de chaque Merventais.

Tous les éléments et services sont des points forts pour notre commune et son tourisme. N'oublions pas de remercier l'équipe de Laurent à La Coop, notre supérette est essentielle pour la vie du village, mais également nos entreprises, services et artisans, qui contribuent également à l'attractivité de la commune.

Une vive reconnaissance envers tous les bénévoles qui participent à l'animation et à l'accueil sur notre territoire, sans eux, aucune manifestation ni évènement ne pourraient être réalisés. Et il faut remercier aussi tous ceux qui œuvrent dans l'ombre, comme par exemple, les baliseurs pour les randonnées et les chemins équestres, vététistes et piétonniers.

Le bilan touristique de la commune de Mervent pour 2023 témoigne d'une croissance positive, d'une diversification de l'offre et d'un impact économique favorable.

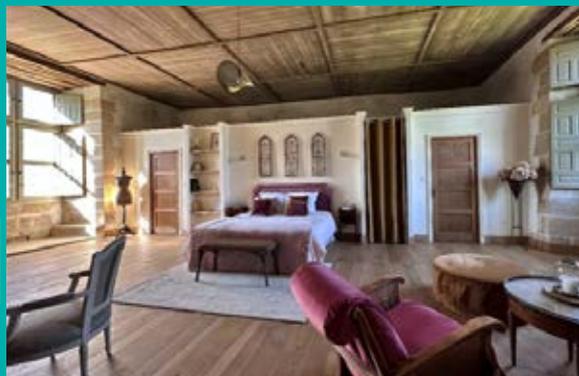
La bonne santé du tourisme et ces tendances encourageantes positionnent Mervent comme une destination de choix et laisse entrevoir des perspectives prometteuses pour les années à venir. C'est pourquoi, la Municipalité va continuer d'investir dans ce domaine, 2024 devrait marquer le démarrage de la Restauration des remparts de l'ancien Château Médiéval et l'arrivée d'une signalétique renforcée et modernisée.

Merci à tous nos professionnels du tourisme, 2024 s'annonce sous les meilleurs auspices. Des nouveautés arrivent, avec une communication renforcée et un cadre mieux mis en valeur dans une dynamique positive. Tout ceci devrait accompagner la réussite de la prochaine saison estivale de la commune. Notons que ce sera notamment l'anniversaire des 65 ans du parc de Pierre Brune, l'occasion de montrer que Mervent et Tourisme, c'est une vieille et belle histoire...

Château de la Citardière

NOUVEAUTÉS 2023

Ouverture d'une chambre d'hôtes dans le Châtelet: Six mois d'intenses travaux ont été nécessaires pour faire renaître cet ensemble, afin de proposer cette splendide pièce à la location pour des séjours inoubliables de courte durée. Une chambre de 65m² décorée avec soin vous attend.



Réservation

contact@chateaudelacitardiere.com ou 06 77 98 20 05.



L'Office de Tourisme Vendée Grand Sud sera officiellement créé le 1^{er} janvier 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, les Offices de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie, du Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Marais poitevin suivront désormais le même chemin de randonnée en ne faisant plus qu'un : l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud. Cette nouvelle structure au service de l'accueil, de la promotion et du développement touristique du territoire sera intégrée à l'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud créée il y a un an.

A la clé, un nouveau terrain de jeu sur lequel elle mettra en oeuvre le plan d'actions d'une toute nouvelle stratégie de développement touristique conjointe aux 3 Communautés de communes. Les 12 salariés permanents, ainsi que les saisonniers présents en renfort l'été, seront répartis en 3 pôles : accueil, promotion et commercialisation et développement touristique, situés dans les différents bureaux et lieux d'accueil à Fontenay-le-Comte, La Châtaigneraie, Maillezais, Vouvant et Mervent.

Pour (re)découvrir le territoire, rendez-vous sur le site internet ou sur nos réseaux sociaux !

Vous pouvez aussi passer nous voir dans l'un des Offices de Tourisme ! Nous vous présenterons tous les services
Office de Tourisme Vendée Grand Sud
Tél. 02 51 69 44 99
www.tourisme-fontenay-vendee.com



Communication

COMMISSION COMMUNICATION

La communication, processus d'échange d'informations, d'idées, est essentielle aujourd'hui pour garder de bonnes relations, la prise de décisions et la résolution de problèmes.

Et en 2023, la communication passe aussi et surtout par de nouvelles technologies.

Mervent améliore sans cesse cette communication à travers son site, les réseaux sociaux et les applications.

Le site : www.mervent.fr

Facebook : https://www.facebook.com/villedemervent/?locale=fr_FR

Instagram : <https://www.instagram.com/villedemerventofficiel/>

Sans oublier les bulletins municipaux.

Pour rappel, Mervent a désormais son application « INTRAMUROS » où vous retrouvez toutes nos actualités, l'agenda et les informations sur votre commune.

N'hésitez pas à l'installer sur votre téléphone, elle est gratuite.



COMMISSION PERSONNEL

Depuis 5 ans, Madame Adélaïde Bégué travaillait au secrétariat de la mairie. Désirant se rapprocher de son domicile, elle a postulé à la mairie de Benet où elle a intégré le service urbanisme.



A la suite du départ d'Adélaïde BÉGUÉ, le 1^{er} juin 2023, Madame Adeline PAIN a rejoint la mairie comme adjointe administrative.



Vous avez dû rencontrer un nouvel agent sur la commune : Il s'agit de Monsieur LAURENCON Bruno.

Afin de renforcer les services techniques, il est arrivé à partir du 02 mai 2023 comme employé communal.



La municipalité leur souhaite une bonne intégration dans leur nouvelle équipe.

Travaux

COMMISSION TRAVAUX

Les agents ont réalisé bons nombres de travaux cette année notamment :

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Une grande participation à l'aménagement de la rue de la chapelle. Les mâts permettant la fixation des fanions ont été réalisés et scellés au sol.

SCÈNE MOBILE

La réalisation d'une scène mobile permettant les animations estivales dans le parc du château.



Travaux en cours scène

ANCIEN CABINET MÉDICAL

La réfection complète de l'ancien cabinet médical avec la pose d'une douche en prévision d'une nouvelle activité professionnelle, la peinture de l'ensemble des murs du couloir et la façade extérieure ont été réalisées.



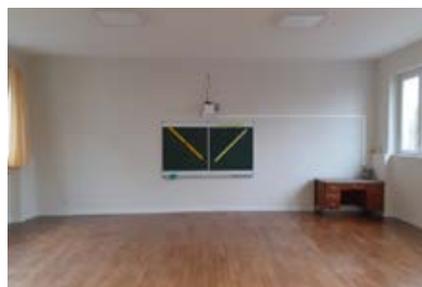
Après travaux : ancien cabinet médical

ÉCOLE

Des travaux ont été effectués au niveau de l'école notamment la peinture du couloir et des toilettes. Une salle de classe vient d'être finalisée. Il s'agissait d'isoler la majorité des murs avec des contre-cloisons. Une toile au plafond a été posée puis peinte. Il restera une dernière salle à rénover en janvier pour que l'ensemble soit en état. Des devis sont en cours pour refaire les toitures.



Travaux en cours - école



Après travaux - école



Après travaux : ancien cabinet médical

Environnement

COMMISSION ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

L'année 2023 se termine. Vous avez découvert en milieu de printemps notre nouvel aménagement pour accéder au centre bourg. En effet, en lien avec la commission communication, nous avons travaillé l'attraction visuelle de cette rue pour inciter les touristes et automobilistes à découvrir notre cœur de village. Une nouvelle signalétique au sol délimite nos jardinières de fleurs avec une circulation alternée et une limitation à 30 km/h, leurs couleurs sont en harmonie avec notre logo. Le fleurissement estival nous a donné une entière satisfaction. Pour égayer cette rue, des fanions colorés ont été installés et des panneaux informent les visiteurs des centres d'intérêt de la commune.

Le fleurissement dans le centre bourg, le parc, l'église mais aussi à la Croix Méraud ont contribué à l'embellissement de notre village.

Quelques créations ont été finalisées notamment en début de printemps. Il s'agit de la rue de la vallée avec l'aménagement au niveau du puits mais également le nouveau cabinet médical : Le fleurissement des jardinières permettant la finalité de ce beau projet n'a été que de courte durée. La majorité des arbustes ont été dérobés une nuit quelques semaines plus tard. Nous allons réitérer une nouvelle plantation en espérant qu'elle puisse y rester !

Vous avez découvert en ce début de printemps dans le parc du château votre « MERVENT » en couleurs. Ces lettres dynamisent le parc et favorisent un attrait touristique avec tous les clichés photos.



CRÉATION D'UN CITY-PARK

Un nouveau projet est en cours pour 2024. En effet, la commission environnement a travaillé sur l'aménagement de l'espace vert au-dessus de la salle Jean-Louis Ripaud. La commune ne disposait pas de lieu pour que la population « jeune » puisse se retrouver et se divertir. Un terrain multi-sports va être réalisé dans ce parc. Un sentier en périphérie de cet ouvrage sera proposé avec deux parcours ludiques pour enfants et adolescents. Des tables de pique-niques seront positionnées permettant aux familles de pouvoir passer un moment agréable.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Concernant l'entretien du cimetière et notamment des allées, la commission est bien consciente que cela n'est pas toujours satisfaisant. Un engazonnement a été réalisé sur les contours des tombes fin 2022. Nous pensons qu'il sera nécessaire de patienter 2 années pour avoir un visuel correct mais surtout homogène.



Cimetière - vue aérienne



École



Notre école s'appelle Maro Vidua.

Notre école s'appelle Maro Vidua. Il y a trois classes : la classe de TPS-PS-MS-GS (18 élèves) d'Audrey Poulailleau, la classe de CP-CE1-CE2 (19 élèves) de la directrice Emmanuelle Logeais et de Camille Loiseau, et la classe de CM1-CM2 (22 élèves) de Nathalie Deslandes. Il y a aussi Betty, Jennifer, Laurine et Denise. Elles s'occupent de la cantine, des élèves, du ménage, de la garderie et du car.

Dans l'école, nous avons une bibliothèque, une salle de motricité, une salle d'arts plastiques, une garderie et un dortoir. Ce sont les élèves de CM1-CM2 qui aident à emmener les petits au dortoir après la cantine.

Dans la cour de récréation, nous avons un babyfoot, une table de ping-pong, une structure avec un toboggan, un bac à sable, un mur d'escalade, des vélos, des trottinettes, un kart et un panier de basket. Nous jouons aussi à la balle à l'italienne. Nous avons aussi un grand coin d'herbe pour jouer et un grand arbre qui nous fait beaucoup d'ombre.

Toute l'école travaille autour d'un même thème : les sports et les Jeux Olympiques. Nous commençons par travailler sur le rugby en lien avec la coupe du monde de rugby.

Nous le découvrons à l'aide de textes documentaires, de romans et de vidéos.

Le 24 novembre, nous participerons à un cross avec d'autres écoles. Nous avons commencé l'entraînement.

Dans chaque classe, nous avons des responsabilités. Nous comptons aussi les jours d'école et le 100^e jour : nous faisons une journée spéciale avec des activités autour du nombre 100. Nous faisons aussi une fête pour le carnaval, avec un défilé déguisé où les parents sont invités. Tous les mois, les enfants, qui ont leur anniversaire dans le mois, préparent un gâteau qui sera dégusté avec toute l'école en fin d'après-midi.

Grâce à la mairie, nous avons une classe mobile avec 6 ordinateurs portables neufs, que l'on utilise souvent pour travailler.

La classe des CP-CE1-CE2 est en travaux, et ensuite notre classe sera repeinte.

Nous aurons alors une très belle école !

Les élèves de CM1-CM2 pour l'école Maro Vidua

Social

MISSION LOCALE SUD-VENDEE



La Mission Locale aide et accompagne les Jeunes de 16 à 25 ans

LA MISSION LOCALE, C'EST QUOI ?

C'est une aide, une écoute gratuite pour les jeunes.

LA MISSION LOCALE, C'EST QUI ?

Une équipe qui accompagne et aide les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant dans le Sud Vendée, quels que soient leur situation et leur niveau scolaire. (Service gratuit)

VENIR À LA MISSION LOCALE ?

Pour travailler son projet professionnel, l'accès à la formation, l'orientation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux démarches et l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

COMMENT ?

En prenant rendez-vous avec un conseiller, vous serez accueilli avec bienveillance pour un conseil, une aide ou un accompagnement personnalisé.

OÙ ?

Un lieu près de chez vous avec ses 15 lieux d'accueil ! Nos permanences sur tout le territoire du Sud Vendée nous permettent d'avoir une proximité avec tous les jeunes.

Pour plus d'informations, contactez-nous dès maintenant :

Mission Locale Sud Vendée
47 rue André Tiraqueau 85200 Fontenay-Le-Comte
02 51 51 17 57
www.missionlocalesudvendee.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



TRANSPORT SOLIDAIRE

Au sein de la commune, 2 personnes se sont proposées pour être chauffeur du transport solidaire.

Les personnes intéressées pour être chauffeur et pour celles désirant bénéficier de ce service sont priées de se renseigner en Mairie

À quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

- Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms
- Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay-le-Comte <-> Vix : 30 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 20kms = 12€
St Michel-le-Cloucq <-> Fontenay-le-Comte : 12 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 2kms = 4,80€



Le « Transport solidaire » :
pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay-Vendée :

- Ne disposant pas de moyens de locomotion
- Ne pouvant momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels.
- Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
- La priorité est donnée aux services et commerces locaux Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole.

Communes référencées « Transport Solidaire » Pays Fontenay-Vendée

AUCHAY-SUR-VENDÉE Catherine COTE Marie-Claude TRICHET	06 84 86 98 31 06 61 00 91 34
BOURNEAU Roger GUIGNARD	06 88 78 86 71
DOIX-LES-FONTAINES Judith SAGOT	02 51 51 92 87 06 83 24 15 11
FONTENAY-LE-COMTE CCAS - Gisèle BELLEGUEULE ODDAS - Catherine CHEVALIER	02 51 53 41 38 02 51 69 26 53
FOUSSAIS-PAYRE Chantal RAGOT	06 14 55 39 83
L'ORBRIE Maryse FALLOURD	06 44 30 93 12
LE LANGON Nathalie HOARAU Secrétariat Mairie	02 51 52 81 84
LES VELLUIRE-SUR-VENDÉE Christine BOBIN	06 04 09 76 23
LONGÈVES Kelly PAYET	06 81 09 99 77
MARSAIS SAINTE RADÉGONDE Jeanine PERFETTI PORTIE	06 72 72 92 09
MERVENT Secrétariat Mairie Madame PASCAULT-BRICAUD	02 51 00 20 10
MONTREUIL Agnès BARNAUD	06 89 75 28 44
MOUZEUIL-SAINTE-MARTIN Jacques GAILLARD	06 31 75 69 09
PÉTOSSÉ Danielle BARRAUD Bernard THIBURCE	02 51 87 69 60 02 51 87 77 08

Le « Transport Solidaire », comment ça fonctionne ?

- 1 S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire.
- 2 Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance.
- 3 Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole.
- 4 Verser l'indemnité au chauffeur au retour.



Entraide - Service

« Transport Solidaire » du Pays de Fontenay Vendée

Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il ne doit pas se substituer aux dispositifs existants

Vous n'avez pas de moyen de locomotion ? Vous devez vous déplacer ?

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée



ODDAS - Centre Social

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte
Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : accueil@oddas.fr
www.centresocialoddas.fr

Coordination et impression ODDAS



Comment réserver ?

Inscrivez-vous auprès du référent local de votre commune

PISSOTTE Secrétariat Mairie Armelle GUILLOT-HERON	02 51 69 05 61 06 33 33 99 62
ST LAURENT DE LA SALLE Claude TRIPOTEAU	02 51 51 58 43 06 42 81 87 95
ST MARTIN DE FRAIGNEAU Philippe BIRE	06 31 62 52 06
ST MARTIN DES FONTAINES Claire ANONIER	06 71 13 77 27
ST MICHEL-LE-CLOUCCQ Secrétaire de Mairie Pierrette RAGUIN	02 51 69 26 32 06 79 01 21 72
ST VALÉRIEN Manuela LIEVRE	02 51 87 76 72
SÉRIGNÉ Christine CHARPENTIER	02 51 69 18 25



* Commune adhérente au transport solidaire du Pays de la Châtaigneraie

Démarches administratives

CHANGEMENT DE DOMICILE

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie.

Dans la commune d'arrivée :

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...,
- prévoir l'inscription sur la liste électorale
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

Dans la commune de départ :

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse

OBTENTION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.

IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'Etat (sous-préfecture de Fontenay le Comte).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie, Saint Michel Le Cloucq). Il est obligatoire

de prendre rendez-vous.

Pour une demande de carte d'identité, se munir de :

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1^{re} demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance peut varier selon les demandes, anticipez vos demandes.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 euros sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

Prolongation automatique de 5 ans

si vous étiez majeur au moment de la délivrance, si votre carte était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

PASSEPORT

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- Timbres fiscaux

- 86€ pour un majeur
- 42€ pour un mineur de 15 ans à 17 ans
- 17€ pour un mineur de moins de 15 ans

- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de moins de 6 mois.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Carte d'identité sécurisée
- Une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

Pour les mineurs : (en plus des pièces ci-dessus)

- Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation)
- Titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En cas de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25€.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



Trottoir et voie publique

ENTRETIEN

- En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de **balayer les fleurs, feuilles, fruits** provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux fluviales.
- Le **désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage**. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
- Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

NEIGE ET VERGLAS

- En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de **balayer la neige devant leur maison**, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.
- **En cas de verglas**, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

LIBRE PASSAGE

- Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et **ne devront pas non plus y stationner des véhicules**.
- Les saletés collectées par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassées et traitées avec les déchets ménagers. Il est expressément **défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales**. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

- L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les

contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

TAILLE DE HAIES

- **Les haies doivent être taillées** à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

ELAGAGE

- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

POUBELLES ET ORDURES MÉNAGÈRES

- **Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.**

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°22/CAB/399 du 31 mai 2022 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

GÉNÉRAL

Aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit, dans un lieu privé ou public, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit du fait d'un tiers, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

COMPORTEMENTS AU DOMICILE :

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, effectuées par les particuliers à l'intérieur ou l'extérieur des

bâtiments, tels des travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, bétonnières, tronçonneuses...) **sont autorisées uniquement aux horaires suivants :**

- Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers et/ou domestiques (télévision, radio, chaîne Hi-Fi, machine à laver, sirène...) ou par la pratique d'activité non adaptées à ces lieux.

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

Chiens en divagation

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller

dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1^{er} et de 2^e catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : Le Hameau Canin de Luçon.

Usage du feu

Un arrêté préfectoral n° 2023-DRAAF-39 du 05 Juillet 2023 réglemente l'usage du feu sur le département de la Vendée.

L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – Action de l'Etat – Sécurité publique, civile et routière et transports – Emploi du feu

USAGE DU FEU :

À l'exclusion des propriétaires de terrains, boisés ou non, et de leurs ayants droit, il est interdit en tout temps d'allumer ou de porter du feu dans les bois et forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci.

Cette interdiction s'applique en particulier :

- aux barbecues, méchouis, braseros, feux de camp et à toute autre forme de feux;
- au fait de fumer, y compris sur les voies longeant ou traversant les bois et forêts;
- aux activités pyrotechniques ;
- aux lanternes volantes ou tout autre dispositif fonctionnant sur le même principe.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Conformément au code de l'environnement, le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps et à toute personne, sauf pour l'élimination d'espèces envahissantes ou nuisibles pour la santé, soumise à dérogation délivrée par le préfet de département concerné.

Mitoyenneté

SÉPARATIONS MITOYENNES : plantation d'arbres près du mur mitoyen ou à la limite non matérialisée

LES RÈGLES :

- En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement de lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
 - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
 - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres
- Applications des règles
- Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)
- les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES MEUBLÉS DE TOURISME ET DES CHAMBRES D'HÔTES

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie. La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1^{er} juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

INFOS DIVERSES

Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoin, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10

Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

Cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie. La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des



fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades... tout en protégeant l'environnement.

Objets trouvés

Régulièrement, il est apporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

Défibrillateur

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.



Bibliothèque et boîte à livres

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 14h00 à 15h00 et le samedi de 10h00 à 11h00.

Venez nous rendre visite. Le service est gratuit

Les Bénévoles

Jeudi	Samedi
11 Janvier	20 Janvier
1 ^{er} Février	10 Février
22 Février	02 Mars
14 Mars	23 Mars
04 Avril	14 Avril
25 Avril	04 Mai
16 Mai	25 Mai
06 Juin	15 Juin
27 Juin	06 Juillet
18 Juillet	



Permanence de la Bibliothèque pour le premier semestre 2024 (sous réserve de modifications)

La boîte à livres est toujours installée sur la place du Héraut et nous constatons qu'un grand nombre de lecteurs l'utilise.

Pour rappel, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. Elle offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage. Merci de respecter le matériel et d'en faire bon usage.

Bonne lecture à tous.

Infos

Mairie

2 chemin des Douves
Tél. : 02 51 00 20 10
mairie@mervent.fr
www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Lundi, mercredi et vendredi :
8h30 - 12h / 14h - 17h30

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h

Samedi : permanence des élus de
10h30 à 12h

Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges

74 Rue Antoine Cardin
85240 SAINT HILAIRE DES LOGES

HORAIRE D'ACCUEIL DU PUBLIC

le lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à
12h00 et de 14h00 à 18h00

les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de
15h00 à 18h00

L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

- Le 17
- Brigade de Saint-Hilaire-des-Loges :
02 51 52 10 05
- Brigade de Maillezaïs : 02 51 00 70 06

L'agence postale

2 Chemin des Douves
02 51 00 21 35

HORAIRE D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 13h45 à 16h
Levée de courrier à 15h30

Le samedi de 9h à 11h15
Levée de courrier à 9h

Services de santé

CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER
Docteur Gabriela GHIOCA
2 Rue de la Chapelle - 02 28 13 94 21

CABINET DENTAIRE

Docteur Ana Maria PINZARU
17 Place du Hérault - 02 28 13 00 63

CABINET D'OSTÉOPATHIE

Mme Claire ROYER
2 Place du Hérault - 02 44 37 51 60 ou
contact@claireroysteroste.com
Consultations sur rendez-vous.

CABINET DE KINESITHÉRAPIE

Monsieur Eliseo GAGO
1 Chemin des Douves
06 82 39 66 05

CABINET D'INFIRMIERS

Foussais-Payré :
66 rue François Laurent - 02 51 51 42 31
Vouvant :
3 Rue du Vivier - 02 51 00 82 56

Paroisse Sainte Claire de Fontenay-le-Comte

Notre Prêtre Doyen est le père Carl Bassompierre qui célèbre une messe par mois. Pour tous renseignements contacter la permanence de la maison paroissiale située au 25 rue Saint-Nicolas à Fontenay Le Comte. Téléphone 02 51 69 04 16

Liste des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

ASSISTANTE FAMILIALE

Mme Florence CHAUVET
86, Rue de la Citardière

ACCUEIL A TITRE NON PERMANENT

Mme Camille DEGRÉ
12, Saint-Thomas

Assistante sociale et infirmière puéricultrice

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Contacter le Centre Médico-Social
9, rue de L'Ouillette
85200 Fontenay-le-Comte
02 51 53 67 00

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

**Permanence à Foussais à la Mairie sur
rendez-vous au 02 51 53 67 00 : Les
1^{er} et 3^e mardis de chaque mois, entre
14h00 et 17h00.**

L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR

Madame GIRAUD
Centre Médico-Social
3, Place du Dr Gaborit
85120 LA CHATAIGNERAIE
02 51 53 67 67

Associations d'aide à domicile

ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ

Pour tout renseignement,
contacter le 02 52 61 45 68

AIDES FAMILIALES

Responsable :
Madame Jeanne-Marie QUELEN
02 51 00 26 76

Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation

Taxi Dany SPENNATO
90 Route de la Bironnière
02 51 00 20 34
06 14 65 34 59

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité. Pour bénéficier de cette aide, merci de se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF, le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

48, Rue de la Croix du Camp -
Fontenay-le-Comte

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h

Pour tout renseignement :

CCAS de la Ville de Fontenay le Comte 02 51 53 41 59

Correspondant Ouest France

Vous pouvez contacter Madame Janine
TIRBOIS au 02 51 52 14 88 ou par mail à
tirbois.janine@orange.fr

Don du sang

Association pour le don de sang
Bénévoles de Fontenay le Comte et sa
région

Lieu de collecte

Salle des OPS
102 Rue de la République
85200 FONTENAY LE COMTE

Bénévoles Responsables

Présidente, Mme Sylvette GIRARD
Vice-président, M. Raynald FLEURY
Secrétaire, M. Denis TRIPOTEAU

Renseignements

EFS 02 51 44 62 34

Prise de rendez-vous

<https://dondesang.efs.sante.fr>

CALENDRIER 2024

Collectes de 15 à 19h

Janvier 2024

Vendredi 19,
Mercredi 24

Mars 2024

Mercredi 27

Mai 2024

Vendredi 5

Juin 2024

Mercredi 12,
Mercredi 19

Août 2024

Mardi 20, Lundi 26

Octobre 2024

Mardi 22,
Lundi 28

Décembre 2024

Lundi 23

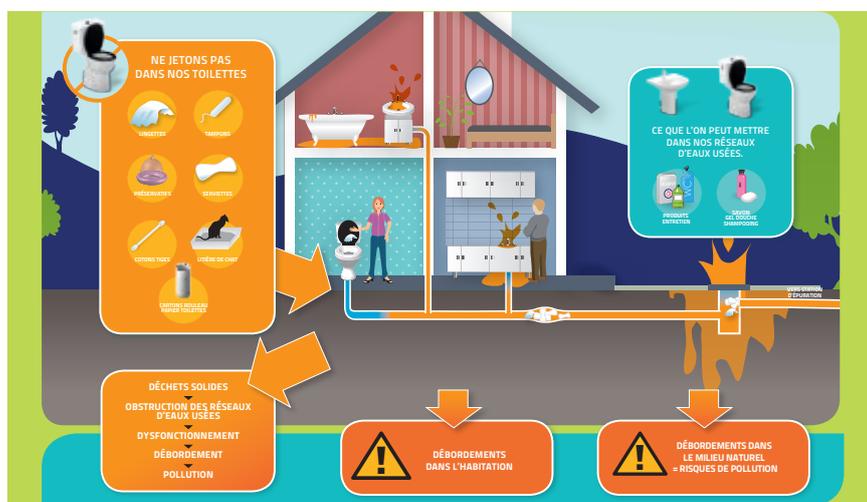
Janvier 2025

Jeudi 2

BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Notice d'utilisation de votre réseau Assainissement Collectif

Le réseau d'assainissement collectif permet d'acheminer les eaux usées jusqu'à la station de traitement avant d'être rejetées au milieu naturel. Pour limiter les dysfonctionnements sur le réseau de collecte et à la station d'épuration, voici quelques préconisations.



Il est important de jeter les **lingettes**, **protections hygiéniques** et **couches** dans votre **poubelle**, les **huiles** et **produits encrassants** doivent être évacués à la **déchetterie**.

Ces déchets bouchent les canalisations et les eaux usées pourraient alors remonter dans votre maison.

Les **médicaments** peuvent être rapportés à la **pharmacie** et les **désinfectants** à la **déchetterie**.

Leurs molécules restent dans l'eau et au final contribuent à une pollution du milieu naturel.

Le réseau d'assainissement n'est pas une poubelle !
Les dysfonctionnements présents sur les réseaux et dans les stations d'épuration entraînent des dépenses supplémentaires qui sont répercutées sur vos factures assainissement.

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
Service Public d'Assainissement
16 Rue de l'Innovation 85200 FONTENAY-LE-COMTE
assainissement@fontenayvendee.fr

02 28 13 04 50

Pays de
**Fontenay-
Vendée**

www.fontenayvendee.fr

Habitat

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT : COMMENT EN BÉNÉFICIER EN TOUTE TRANQUILLITÉ ?

Isolation de combles ou des murs, changement de fenêtres, changement du système de chauffage, conseils en solaire photovoltaïque... Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière, Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, un conseiller se tient à votre disposition les mercredis matin sur rendez-vous à Fontenay-le-Comte pour étudier gratuitement votre projet et vous permettre de bénéficier de l'accompagnement.

Pour prendre rendez-vous appelez la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée au 02 28 13 07 07.

AIDES À LA RÉNOVATION DU LOGEMENT : POUR PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DU CENTRE-VILLE

Vous êtes propriétaire d'un logement dont la façade ou la toiture est dégradée, vous souhaitez effectuer des travaux de ravalement et de réfection, des aides existent.

Pour vous accompagner dans vos projets de rénovation et vous permettre de bénéficier de toutes les aides financières adaptées à votre situation, un conseiller se tient à votre disposition les mercredis matin à Fontenay-le-Comte. Pour prendre rendez-vous : 02 28 13 07 07

Mobilité

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée encourage le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

La plateforme Aléop : <https://aleop.paysdelaloire.fr/> propose des solutions pour les trajets quotidiens. Simple d'utilisation, cet outil permet de consulter les propositions de covoiturage et les horaires des transports en commun sur votre trajet.

Accompagnement numérique

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES NUMÉRIQUES

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, des agents formés « **France Services** » vous accueillent à Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Orbrie, Pouillé, Les Velluire-sur-Vendée et Auchay-sur-Vendée.

Contact France Services Fontenay-le-Comte : 02 51 36 61 97

Contact France Services Auchay-sur-Vendée / L'Orbrie / Pouillé / Foussais-Payré / Les Velluire-sur-Vendée : 02 51 69 26 53 ou 06 41 98 07 91

Pour consulter les horaires : <https://www.fontenayvendee.fr> - Rubrique Vie quotidienne / numérique

Les **conseillers numériques** du territoire du Pays de Fontenay-Vendée sont à votre disposition pour vous aider à utiliser le numérique dans votre quotidien : utilisation de base d'un outil numérique, navigation sur internet, gestion de votre contenu numérique, gestions des mails, communication avec vos proches, protection de vos appareils,... Ils peuvent vous accueillir soit sur rendez-vous individuels, soit pendant un atelier collectif. N'hésitez pas à contacter :

Teddy Prineau, conseiller numérique - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

Rendez-vous individuels : lundi matin à L'Hermenault, mercredi matin à Foussais-Payré, jeudi matin à Le Langon.

Ateliers collectifs : lundi après-midi à Bourneau, mardi après-midi à L'Hermenault, mercredi après-midi à Foussais-Payré.

Contacts : 02 51 50 31 75 / 06 75 05 53 39 – conseillernumerique@fontenayvendee.fr

Nadia Abayez, conseillère numérique – Oddas

Rendez-vous individuels et ateliers collectifs : lundi matin au centre social Oddas de la Pommeraie (25 rue des Cordiers, Fontenay-le-Comte), vendredi après-midi à la Maison de quartier des Moulins (rue Gaingalet, Fontenay-le-Comte).

Contacts : 02 51 69 26 53 – nadia.a@oddas.fr

Assainissement

SÉPARER LES EAUX PLUVIALES DES EAUX USÉES

Les eaux pluviales provoquent une surcharge hydraulique dans le réseau des eaux usées et à la station d'épuration entraînant un surcoût lié aux consommations électriques.

Les eaux de pluie doivent être gérées à la parcelle. Si les conditions le permettent, elles doivent être récupérées et/ou infiltrées sur le domaine privé (cuve de récupération, puits d'infiltration, drains...). Enfin, pensez à ne pas vous débarrasser des mégots de cigarettes sur les voies publiques ou dans les grilles avaloirs qui sont directement raccordées aux ruisseaux, rivières et mers...

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le service Assainissement au 02 28 13 04 50

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée contribue au financement de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

En effet, une somme de 2 000 € peut vous être versée, à condition de :

- Avoir acheté votre habitation avant le 1^{er} janvier 2011
- Sélectionner un bureau d'études charté pour la définition de la filière de traitement
- Sélectionner une entreprise présentant une garantie décennale pour la réalisation des travaux.

Les maisons principales, les locatifs et les entreprises sont éligibles. Seuls les logements secondaires sont exclus.

Pour de plus amples informations, contacter le Service Assainissement de la Communauté de communes au 02 28 13 04 50 ou www.fontenayvendee.fr, rubrique vie quotidienne. Les maisons principales, les locatifs et les entreprises sont éligibles. Seuls les logements secondaires sont exclus.

Pour de plus amples informations, contacter le Service Assainissement de la Communauté de communes au 02 28 13 04 50 ou www.fontenayvendee.fr, rubrique vie quotidienne.

Santé

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, via son Contrat Local de Santé, accompagne les demandes d'installation de professionnels de santé (médecin, sage-femme, kiné, dentiste...) en présentant des locaux, des modes d'exercice, des soutiens financiers possibles et en guidant dans la vie quotidienne (famille, emploi du conjoint, logement, école, mode de garde, loisirs...).

En terme de locaux, suite à son engagement à répondre aux besoins des habitants et ainsi favoriser le maintien et le développement des pratiques de santé sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes a étoffé son offre avec l'extension de la Maison de Santé pluriprofessionnelle de L'Hermenault (MSP). Concernant les conditions d'accueil des praticiens dans les maisons de santé communautaires, l'année 2023 a vu s'opérer une révision des modalités de calcul des loyers avec des baisses substantielles pour les praticiens.

2023 a aussi vu la mise en place d'un dispositif d'aide de 10 000 € à l'installation de nouveaux médecins généralistes libéraux sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée dans la limite de 13 nouvelles installations.

Infos

La forte implication du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux médecins sur son territoire, s'est aussi manifestée par le soutien à la création d'un Centre de Santé dans le cadre du projet de Maison de Santé Simone Veil.

De plus, des soirées d'accueil pour les stagiaires en médecine ainsi qu'un soutien à leur hébergement sont proposés toute au long de l'année. En effet, le stagiaire d'aujourd'hui sera peut-être le médecin qui s'installera demain sur notre territoire.

GUIDER POUR ACCÉDER À L'OFFRE ET SERVICES DU TERRITOIRE

Le Contrat local de Santé (CLS) œuvre à la constitution d'un guide d'orientation afin de faciliter l'orientation de tous, vers le service adapté à la demande et ainsi éviter les ruptures dans le parcours de vie ou le renoncement aux soins ou aux droits.

PRÉVENIR, C'EST ESSENTIEL

Des actions de prévention ont de nouveau été proposées en 2023 tels que la Semaine Bleue, le moi(s) sans tabac, des ateliers Bien-Vieillir, une conférence sur les perturbateurs endocriniens...

Le développement du Sport Santé a de plus été au cœur de nombreuses actions cette année.

INFORMER VIA L'ACTU SANTÉ DANS VOS BOITES AUX LETTRES !

En 2021 était lancée l'Actu Santé. Distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire, ce magazine informe les habitants sur les ressources existantes, les projets, la prévention, les démarches ou encore les services qui peuvent aider afin que personne ne renonce à se soigner.



Enfance-Jeunesse

Journées de la petite enfance au Pays de Fontenay-Vendée, du 16 au 23 mars 2024

Pour découvrir les associations, les institutions et les services sur notre territoire !

Quelques exemples d'activités gratuites, attention le nombre de places est limité, nécessité de s'inscrire :

- **Bébés nageurs**, Centre aquatique Océanide, Fontenay-le-Comte, 6 mois-4 ans, le 16 mars, de 9 h à 9 h 45, 02 51 00 05 21.

- **Bougeothèque**, LAEP La Capucine, Fontenay-le-Comte, 0-4 ans, les 16, 18, 20 et 22 mars de 9 h à 12h, le 19 mars de 15 h à 18 h, 02 51 53 41 32.
- **Portes ouvertes RPEI aux assistants maternels**, La Capucine, Fontenay-le-Comte, le 19 mars de 9 h 30 à 11 h 30.
- **Comment protéger son enfant de 0 à 4 ans en voiture**, Communauté de communes, Fontenay-le-Comte, le 19 mars à 19 h.
- **Motricité** avec le Relais petite enfance Itinérant, salle polyvalente des Velluire-sur-Vendée, le 21 mars, 0-4 ans, de 9 h à 12 h, 02 51 53 41 08.
- **Raconte-moi une histoire**, accueil périscolaire à St Michel le Cloucq, 0-ans, le 19 mars de 10 h 45 à 11 h 45, 02 51 69 26 32.
- **Raconte-moi une histoire**, bibliothèque à St Michel le Cloucq, 3-6 ans, le 20 mars de 10 h 45 à 11 h 45, 02 51 69 26 32.
- **Découverte du football**, stade de l'Orbrie,, 4-5 ans, de 13 h 30 à 15 h 30, 02 51 69 26 32.
- **Découverte de Graine de soleil**, 2-6 ans, ALSH Graine de Soleil, Fontenay-le-Comte, le 20 mars, de 10 h à 11 h 30, 02 51 69 15 22.
- **Découverte de Graine de soleil**, 0-3 ans, ALSH Graine de Soleil, Fontenay-le-Comte, le 22 mars, de 9 h 30 à 11 h 30, 02 51 69 15 22.
- **Découverte des P'tits Loups**, 2- 5 ans, ALSH les P'tits Loups, Doix lès Fontaines, le 20 mars, de 9 h 30 à 11 h 30.
- **Forum et ateliers**, tout public en lien avec les 0-6 ans, le 23 mars, de 10h à 13h, salle des fêtes, St Michel-le-Cloucq, sans inscription.

D'autres activités à retrouver bientôt sur le site internet de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée fontenayvendee.fr

ACCUEILS DE LOISIRS : INSCRIPTIONS 2024

Comme chaque nouvelle année, il est demandé aux familles de renouveler le dossier d'inscription auprès des accueils de loisirs concernés.

Toutes les informations relatives au fonctionnement, à l'organisation, aux dispositions de sécurité ou aux tarifs sont à retrouver dans les règlements intérieurs de chaque accueil de loisirs. Ceux-ci sont disponibles auprès des accueils de loisirs ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes.

Pour rappel, chaque famille peut inscrire son enfant au sein de l'accueil de loisirs de son choix.

Informations et renseignements des 8 accueils de loisirs sur le site www.fontenayvendee.fr dans la page « Accueil de loisirs » ou directement auprès des équipes d'animation.

À noter : Le calendrier des ouvertures du portail famille pour chacune des périodes est accessible sur le site internet www.fontenayvendee.fr

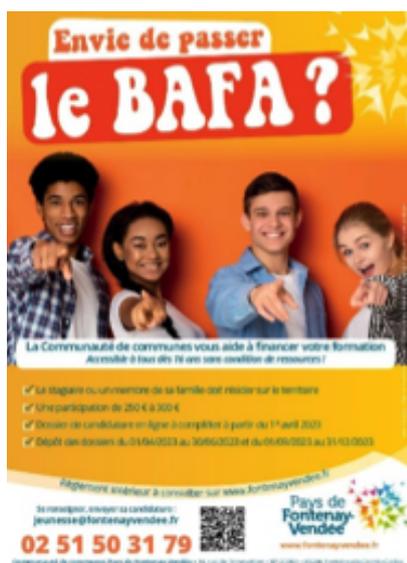
Renseignements au 02 51 50 31 79.

ACCUEILS DE LOISIRS : CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Les accueils de loisirs recrutent des animateurs Bafa ou équivalent, stagiaire Bafa et non diplômé(e)s à chaque période de vacances et de mercredis.

Un attrait pour le métier d'animateur ? Alors n'hésite pas à venir rejoindre nos équipes !

Pour postuler rien de plus simple... envoie ton CV et ta lettre de motivation au service enfance jeunesse à l'adresse : jeunesse@fontenayvendee.fr



NOUVEAU : possibilité d'obtenir des aides de financement pour le Bafa de 250 à 300 €

(Plus de renseignements sur le site internet de la Communauté de communes => www.fontenayvendee.fr ou au 02 51 50 31 79)

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS PRÉ-ADOS

Deux accueils de loisirs proposent des activités pour les pré-ados à chaque période de vacances scolaires :

- Le club pré-ados du 1000 Pattes à Foussais-Payré (11-15 ans)

Plus d'informations au 02 51 51 49 06 ou par mail à mairie.ej.foussais-payre@orange.fr

- L'espace Juniors à Fontenay-le-Comte (11-13 ans)

Plus d'informations au 02 28 00 13 04 ou par mail à [alsh.espacejuniors@fontenayvendee.fr](mailto:espacejuniors@fontenayvendee.fr)

Quelques exemples d'activités et de sorties ayant eu lieu en 2023 : Activités sportives ; Activités créatives & artistiques ; Escape Game ; Tournois de jeux vidéo ; Ateliers mangas ; Veillées festives ; Sortie à O'Fun Park ; au bowling ; à la base de loisirs de Mervent ; au Fun Shine ; à la piscine ; initiation à l'escrime, au basket, etc...

L'ANIMATION EN FÊTE

L'équipe du service enfance jeunesse du Pays de Fontenay-Vendée propose une après-midi festive en famille.

À travers des activités et de multiples jeux proposés par les équipes d'animation, venez découvrir les différents univers du Pays de Fontenay-Vendée (les légendes du territoire, la faune et la flore, le patrimoine, etc)

Save The Date : Le samedi 15 juin de 13 h 30 à 19 h à la salle des OPS de Fontenay-le-Comte – Entrée libre, Gratuit

Relais Petite Enfance Itinérant

Le Relais Petite Enfance Itinérant Fontenay-Vendée, mais qu'est-ce que c'est ?

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit et de proximité. C'est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges qui s'adresse aux futurs parents, parents et professionnels de la petite enfance (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile)

Son fonctionnement :

- Pour les assistants maternels le Relais propose :
- Des matinées de rencontres entre les assistants maternels et les enfants accueillis sur différentes communes
- Un accompagnement professionnel
- Pour les enfants :
- Des temps de rencontres, de jeux, de découvertes et d'explorations
- Pour les parents, futurs parents :
- Un accompagnement dans leur recherche de mode d'accueil
- Un accompagnement dans leur rôle d'employeur

Contact : Relais Petite Enfance Itinérant :

Ida Guerresse et Noémie Groussin, animatrices RPEI
rpei@fontenayvendee.fr

Ligne directe : 02 51 53 41 08

Portable : 06 72 90 89 80

Pour être au courant de l'actualité du Relais et promouvoir le métier d'assistant maternel retrouvez-nous sur la page Facebook du PFV.

Culture

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Depuis l'étude-diagnostic réalisée sur la lecture publique sur le Pays de Fontenay-Vendée en 2022, les choses ont évolué. En février 2023, un Contrat Territoire Lecture (CTL) a été signé entre la Communauté de communes, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire et le Département de la Vendée, dans le but d'améliorer l'offre de lecture publique sur le territoire. Ce contrat a été signé pour une durée de 3 ans.

En mars 2023 un agent a été recruté à la coordination du réseau de lecture publique, avec pour missions principales la co-construction de ce réseau et la coordination du CTL.

Une des premières actions phares a été la mise en place des ateliers participatifs « Rêve ta bib ». Ces ateliers ont été organisés afin de recueillir les envies des habitants en matière de bibliothèque.

Infos

Au cours de ces ateliers conviviaux et ludiques, près de 100 personnes ont imaginé la bibliothèque de leurs rêves et ont ainsi participé aux réflexions autour du réseau de lecture publique. Les résultats de ces ateliers sont en cours d'analyse et seront restitués prochainement aux participants, élus et habitants du territoire.

LES NUITS DE LA LECTURE EN PAYS DE FONTENAY- VENDÉE

Les bibliothèques du territoire vous donnent rendez-vous du 18 au 21 janvier 2024 pour participer aux Nuits de la lecture.

Cette année, c'est le thème du corps qui est mis à l'honneur. Créé par le Ministère de la Culture, ce temps fort a pour objectif de célébrer le plaisir de lire et l'accès aux bibliothèques. La programmation est en cours de construction.

Vous trouverez plus d'informations d'ici fin décembre sur le site internet de la Communauté de communes.

De nombreuses animations gratuites vous attendront dans les bibliothèques. Il y en aura pour tous les âges et tous les goûts.

3^E ÉDITION DU FESTIVAL DU CONTE ET DES ARTS DE LA PAROLE EN PAYS DE FONTENAY- VENDÉE

Pour sa 3^e édition, Rendez-vous Contes ! vous donne rendez-vous du 16 février au 17 mars 2024. Au programme, des contes pour les enfants mais aussi pour les adultes, des rendez-vous insolites, ... Jérôme Aubineau, conteur bien connu sur notre territoire, en assure la direction artistique. Laissez-vous surprendre, quel que soit votre âge et venez à la rencontre de ces artistes de la parole. La programmation est actuellement en cours. Vous trouverez dès janvier 2024 toutes les informations sur le site du Pays de Fontenay-Vendée ou sur celui de l'Office de Tourisme, qui gérera les réservations.

Spectacles gratuits, sur Fontenay le Comte mais également sur des communes du Pays de Fontenay-Vendée.

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE (EIMD)

Ouverte en priorité aux habitants des 25 communes membres du Pays de Fontenay-Vendée, l'École propose des pratiques variées, tant individuelles que collectives pour tous les âges.

L'École intercommunale de Musique et de Danse est également présente sur le territoire à travers de Moments musicaux et de Soirées découverte proposés tout au long de l'année.

N'hésitez pas à venir encourager les élèves ou partager un moment convivial autour de la musique, il y a forcément une proposition près de chez vous...

Le programme détaillé est consultable sur le site Pays de Fontenay-Vendée.

Vous pouvez également suivre notre actualité sur notre page facebook « Ecole intercommunale de Musique et de Danse ». Au plaisir de vous y rencontrer.

Renseignements :

École intercommunale de Musique et de Danse

34 rue Rabelais - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. 02 51 53 41 64 - Courriel : eimd.secretariat@fontenayvendee.fr

Rêve ta bib !
Réinventons ensemble nos bibliothèques

6 ateliers en octobre

Des ateliers ludiques pour connaître vos envies

Entrée libre

Organisé par la Communauté de communes et les bibliothèques du territoire

Pays de Fontenay-Vendée
Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée • 16 rue de l'Innovation • 85200 Fontenay-le-Comte

En partenariat avec :

MAIRIE DE ALBIGNY PAYS DE LA COÛTE
VENDÉE LE DÉPARTEMENT

Associations

AVENTURE CHÂTAIGNERAIE MERVENT VENDÉE TRIATHLON

Le club de triathlon Aventure Châtaigneraie Mervent Vendée Triathlon.

Le triathlon, c'est quoi ? La natation, le vélo, la course à pied.

Une discipline médiatisée, grâce à notre champion du monde 2022 Léo Bergère, Vendéen.

Le triathlon est un sport à la portée de tout le monde, un VTT suffit pour débiter, une paire de running pour courir et un maillot de bain pour la natation fera l'affaire.

L'avantage du triathlon c'est d'avoir la possibilité de pratiquer plusieurs disciplines, la

nage n'est pas obligatoire.

Venez nous rejoindre, sur Mervent (stade des Ouillères), le samedi matin. Ou bien, sur la Châtaigneraie (stade Claude BETARD), le mardi en fin d'après-midi.



Nous sommes un club dynamique avec des jeunes de 8 à 18 ans et des adultes.

Vous serez encadrés par un coach diplômé FFA et FFTRI.

Les deux premières séances vous seront offertes.

CONTACT

☎ 07.68.84.29.06 - 06.81.61.69.02

✉ tri.acmvt@gmail.com

Nous avons une page Facebook, Triathlon ACMVT, un logo bleu va apparaître, cliquez dessus.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements concernant le club.

L'ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS (AMA) VENDÉE-ATLANTIQUE

L'AMA accueille tout musicien amateur du Grand Ouest.



Voici une photo de l'une de nos réunions qui ont lieu chez les uns ou les autres des musiciens. En 2023, nous avons programmé une réunion par mois qui a pour but, soit jouer en public, répéter ensemble, ou donner un concert caritatif pour ceux qui nous le demandent : Maison de retraite, réunion amicale, ou autre.



CONTACT

☎ 06 95 50 45 93

✉ amavendat@yahoo.fr

🌐 amavendeeatlantique.wordpress.com

Associations

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

8 mai : Cérémonie à l'Eglise et au monument aux Morts avec la présence de la Municipalité. Message de Monsieur le Maire, ensuite lecture par des enfants de l'école du texte de notre association nationale. Un vin d'honneur a été offert par la Mairie.

14 juin : Congrès départemental à Mervent sous la Présidence de Madame SARRAZIN et de Monsieur BLUTEAU avec la présence des autorités : Monsieur Le Maire, Mme la Sous-Préfète, M. le Conseiller Départemental, M. le commandant de gendarmerie et des pompiers et Mme la directrice de l'Office National des Anciens Combattants de Vendée.

Bonne participation, environ 500 personnes et 60 porte-drapeaux.

Très bon déroulement de la cérémonie au Monument aux Morts sous les ordres de Monsieur CHABOT de « Vix » accompagné par la fanfare de St Michel et des chanteurs de la « Pommeraie ».

Merci aux enfants de l'école qui ont chanté la Marseillaise.

Le vin d'honneur s'est déroulé dans le parc. Le repas animé à la salle Jean-Louis Ripaud a été préparé par le traiteur ANTOINE DESIRE FRISQUE, très apprécié par les convives. Merci à Monsieur DESIRE FRISQUE et à son équipe.

Merci aux bénévoles « Merventais », nous leurs devons beaucoup et aussi à la Municipalité.

Comme d'habitude, une petite équipe de quatre Anciens Combattants ont nettoyé la Stèle de la Cornelière et consolidé la passerelle qui va à la Stèle de M. Berland, où il fut exécuté.

20 août : A la stèle de la Cornelière en présence de Monsieur Le Maire, quelques autres personnalités, la fanfare de Saint Michel Le Cloucq. 40 porte-drapeaux et une centaine de personnes ont été réunis. (Bon déroulement de la cérémonie). Retour au bourg pour un dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur offert par la commune.

Si des personnes sont intéressées pour nous rejoindre dans notre association, nous sommes à leur disposition.

Le Bureau



CONTACT

☎ CHAIGNEAU Yves : 02.51.00.20.32

☎ BOUCHER Guy : 02.51.00.20.98

☎ RIVASSEAU Guy Pôl : 02.51.00.00.06



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MERVENT

Voilà une nouvelle année qui s'achève. Nous profitons de l'occasion, qui nous est donnée, pour remercier chaleureusement tous les propriétaires qui nous permettent d'assouvir notre passion sur leurs propriétés.

Cette année, le samedi 02 septembre 2023, a eu lieu notre traditionnel sanglier à la broche (en collaboration avec la société de Foussais-Payré). Environ cent cinquante personnes y ont participé dans la joie et la bonne humeur avec comme mot d'ordre, plaisir et convivialité.



Nous vous informons, dès à présent, que notre prochain repas du sanglier à la broche, se fera le **samedi 06 juillet 2024** à la salle communale de Foussais-Payré. De plus, nous réaliserons un repas à emporter courant novembre 2024 mais nous reviendrons vers vous quand la date sera fixée.

La société compte pour cette année de chasse 25 sociétaires qui s'efforcent de gérer au mieux les nuisibles et le gibier sur le territoire de Mervent. Le bulletin est pour nous l'occasion de remercier tous les propriétaires qui accordent le droit de chasse, de leur rappeler que nous sommes à leur disposition, et auprès de tous les habitants de notre commune en cas de dégâts commis par les animaux classés nuisibles.

Pour finir, à l'occasion de cette nouvelle année 2024, nous vous souhaitons joie et bonheur pour vous et votre famille et qu'elle vous apporte santé et réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

**BONNE ANNÉE
2024 !**

LE BUREAU.

CONTACT

☎ 06 35 30 06 76

CLUB DES AINÉS

Tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois de 14h30 à 17h30, un petit groupe se retrouve dans une salle de la mairie, pour jouer aux cartes, au scrabble ou autres jeux. Nous souhaiterions vivement que d'autres personnes de Mervent, viennent nous rejoindre. Vous y serez les bienvenus.

Le club vous adresse ses meilleurs vœux 2024.



Associations

COUNTRY DANCE MERVENT

Les cours de country ont repris pour une cinquième saison le 11 septembre.

Les cours ont lieu les lundis soirs : de 18h30 à 1h 30 pour le cours débutant ; de 19h30 à 20h30 pour le cours novice ; de 20h30 à 21h30 pour le cours intermédiaire.

Un cours de révisions tous niveaux a lieu les mercredis soirs de 18h30 à 20h30 à partir du mois de novembre.

Les cours ont lieu à la mairie, salle du 1^{er} étage. Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année et profiter de 3 cours d'essai gratuits qui vous permettent d'essayer l'activité.

Le Country Dance Mervent était présent à la Fête de la Musique avec des démonstrations et initiations, ainsi que pour 3 spectacles de l'été dans le parc de la mairie.

Certaines adhérentes participent à la Joséphine au bénéfice d'Octobre Rose et nous nous retrouvons plusieurs fois dans l'année pour des moments conviviaux : barbecue, pique-nique, randonnée.

Vous trouverez des informations sur les cours et des vidéos des danses travaillées sur notre page Facebook ou sur notre site internet.



CONTACT

☎ 06 07 85 90 20 / 06 30 59 64 05

✉ countrydancemervent@gmail.com

🌐 countrydancemervent.wixsite.com/monsite

📘 Karine Countrydancemervent

CPE ÉCOLE MARO VIDUA

Calendrier 2023-2024

Début Décembre 2023 : Vente de sapins de Noël
22 Décembre 2023 : Fête de Noël
19 Avril 2024 : Carnaval
30 Juin 2024: Fête de l'école avec repas
Décembre 2023 et Avril 2024 :
Vente de madeleines « bijou »

Collecte papiers :
Tous les 1^{ers} samedis de chaque mois
de 10h à 12h à la Maisonnnette

Membres du bureau

Président : Willy BATY
Vice-président : Freddy MARTIN
Trésorière : Audrey LEAU
Vice-trésorière : Elodie DUPONT
Secrétaire : Morane CHAIGNEAU
Vice-secrétaire : Patricia HASTREMENT
Autres membres : Nicolas JEANVOINE,
Olivier METAIS, Elodie RAINARD,
Claudie RAGOT, Charly BOBINEAU,
Nicolas TURPEAU, Jérôme GACHET,
Oxanna GRIMAUULT,



En cette nouvelle année scolaire, le Comité des Parents d'Élèves a élu son nouveau bureau. Nous tenions à grandement remercier Mélanie GERVAIS, membre sortant, pour toute son implication pendant plusieurs années auprès du CPE.

Nous renouvelons cette année l'opération collecte papiers. En conséquence, nous vous sollicitons afin de conserver toutes vos publicités, magazines, papiers pour venir les déposer les 1^{ers} samedis de chaque mois à la Maisonnnette de 10h à 12h.

But des manifestations

Nous vous rappelons que toutes ces manifestations ont pour but d'aider au financement :

- Des activités pédagogiques
- Des trajets en car (sorties scolaires, piscine)
- De la fête de Noël avec la mairie
- Des jeux pour les classes ou cour de récréation

D'abonnement de revues et magazines pour différentes classes.

De divers autres éléments permettant d'améliorer le quotidien de nos enfants.

Comme les années précédentes, nous réaliserons diverses autres manifestations pour lesquelles nous vous inviterons à participer ainsi que tous vos proches.

Nous comptons sur votre aide et/ou votre présence, afin de passer des moments conviviaux dans le seul but d'améliorer le quotidien et l'épanouissement de nos enfants.

Nous tenions également à remercier la municipalité pour son aide et sa participation.

Dans l'attente de vous voir, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et tous vos desirs.

CONTACT

☎ 06 79 04 06 88

✉ marovidua@gmail.com

📘 CPE Ecole Maro Vidua

Les membres du CPE

Associations

Le club de gymnastique « la Détente » a fait sa rentrée début septembre mais il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année.

Les séances Pilates, créées la saison passée, basées sur une technique de renforcement musculaire visant à améliorer la posture et l'équilibre, rencontrent un vif succès.

Jours et horaires des cours dispensés par Odile, animatrice diplômée FFEPGV

- MARDI : 19h à 20h et 20h30 à 21h30
séances dynamiques ou Pilates
- VENDREDI : 9h25 à 10h25
séances au rythme personnalisé

2 « séances découverte » offertes au cours de la saison

L'activité « **Acti'marche** », marche au rythme soutenu en pleine nature d'une durée d' 1h environ, a lieu chaque MERCREDI à 18h de Septembre à fin Octobre puis reprend début Mars à fin Juin (trêve hivernale du 1^{er} Novembre à fin Février)
Départ au parking du Chêne Tord.

Renseignements : 06 79 84 30 88 / 06 25 20 93 36

Le Rose pour une bonne cause !

En cette période de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, les licenciés se sont mobilisés pour démontrer les bénéfices de l'activité physique en prévention des cancers. Bougeons pour notre santé, le sport améliore notre condition physique et notre santé !



GYM - LA DÉTENTE

Dimanche 28 Janvier 2024

Après-midi dansant organisé par le club « la Détente »



Venez danser et vous divertir
avec l'Orchestre

« CALYPSO »

Ambiance musette et variétés

DIMANCHE 28 JANVIER 2024

14h30 à 19h30

Salle Jean Louis Ripaud



Tarif : 11 € goûter offert

organisé par le club de gymnastique « la Détente »

*Le bureau de la Détente vous offre
ses meilleurs vœux pour 2024*

CONTACT

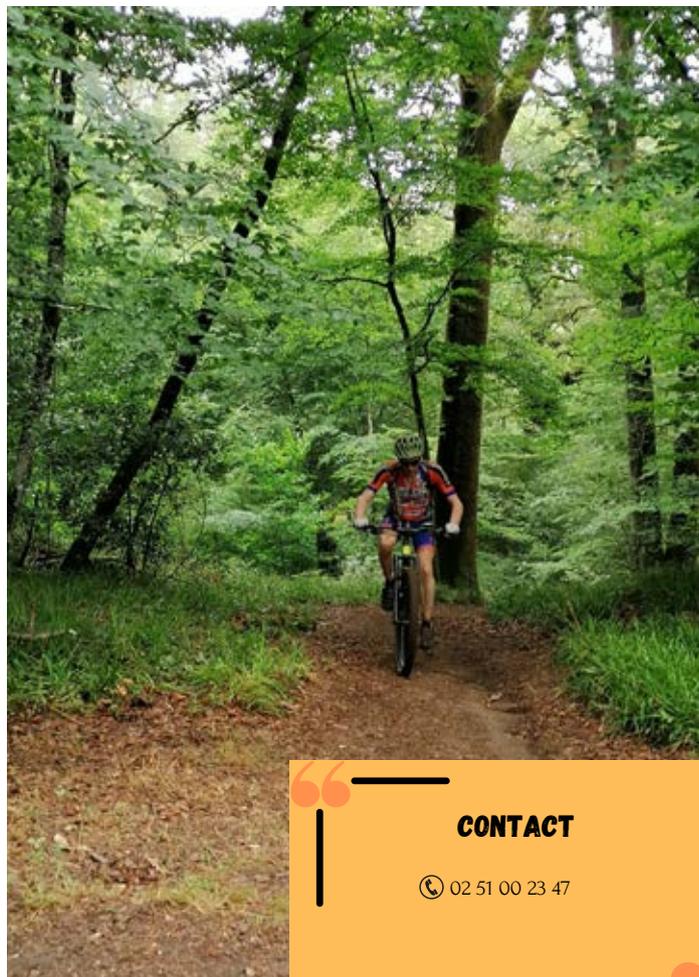
☎ 06 79 84 30 88

LA RANDO MERVENTAISE

La 26^e Rando-Merventaise a eu lieu le Dimanche 18 Juin en forêt de Mervent.

Les participants : marcheurs et V.T.T ont parcouru les différents circuits.

Ils ont été accueillis à l'arrivée par les nombreux bénévoles dans le parc de la Mairie.



CONTACT

☎ 02 51 00 23 47

Associations

L'ASSOCIATION MAISON DES AMIS DE LA FORÊT



L'association de la « Maison des Amis de la Forêt », créée en 1979, a pour mission principale de transmettre ses connaissances de la forêt de Mervent-Vouvant (sa faune et sa flore, son histoire, son exploitation, sa protection), mais aussi son savoir sur les différents métiers du bois.

L'association a pour objet :

- de gérer et/ou d'animer l'écomusée des Amis de la Forêt
- d'organiser des manifestations et/ou activités permettant la découverte de notre patrimoine local.

Elle compte aujourd'hui une dizaine de membres, tous amoureux de la nature environnante.

L'association est dirigée par un nouveau bureau élu le 23 juin dernier lors d'une assemblée générale extraordinaire et est composé :

- d'une présidente, Jessica Bégard
- d'un vice-président, Denis Royer

- d'une trésorière, Aurélie Normand
- d'une secrétaire, Myriam Normand

Nous avons de beaux projets pour l'année à venir, entre autre notre participation au festival Nuits des Forêts en juin sera l'occasion d'une belle fête sur le site de la Jamonière. L'écomusée, lui, rouvrira ses portes dès le mois d'avril après les vacances d'hiver et le thème retenu cette année est le 'renouveau'.

Si comme nous, vous avez un fort attrait pour notre belle forêt et aimez échanger sur tous ses aspects : rejoignez notre chaleureuse « Maison » !

Nous espérons vous voir nombreux cette année lors de nos différentes manifestations (les informations pratiques vous seront communiquées au fil de l'eau).

En attendant, passez de belles fêtes de fin d'année.

À bientôt !

CONTACT

☎ 06 95 05 98 36 / 06 73 43 79 99

✉ maisondesamisdelaforet@gmail.com

📍 127 route de la Bironnière, la Jamonière
85200 Mervent

📘 La Maison des Amis de la Forêt

📷 [mafasso](https://www.instagram.com/mafasso)

THÉÂTRE MERVENTAIS

L'aventure continue... pour cette deuxième année, les actrices et acteurs du théâtre merventais sont remontés sur les planches en jouant la pièce de Jean Claude Martineau « Y'a pas de mâle à ça »...La présence de M. Martineau le vendredi 24/11 (avec la complicité de Virginie et René-Pierre) fut une surprise pour les actrices et acteurs de la troupe.



CONTACT

☎ 06 31 75 11 35

✉ vlargeteau@sfr.fr

ASSOCIATION LES MURAILLES DE MAIREVENTI

En vente actuellement au profit des remparts de Mervent, le livret en photos. Pour son achat merci de contacter le 07 80 33 31 15. Merci aux 61 donateurs qui ont permis de récolter 2 590.00€ de dons qui se rajoutent au montant globalisé des autres dons qui s'élèvent à 49 070.00€

Les mercredis de juillet et août 2023, l'association

Les Murailles de Maireventi a mis en place des balades à travers les rues de Mervent, pour faire découvrir le site des remparts et l'origine de certains noms de rues du quartier ancien et des particularités (à quoi servaient les rochers au temps des druides). Pour se faire, les promeneurs ont répondu à un quiz, assez simple pour que les enfants participent.



Quelques poèmes et dictons, en rapport avec la balade et des cartels apposés, rue du Prieuré, rue des Juifs et rue de la Vallée ont valorisé ces balades commentées.

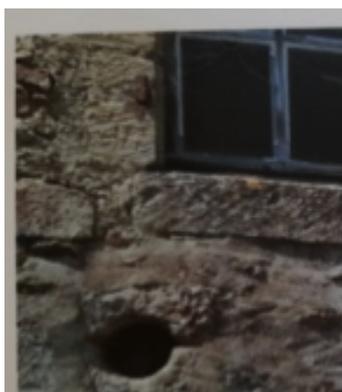
Ces balades seront renouvelées l'année prochaine. La nouvelle programmation culturelle du printemps et de l'été 2024 proposée par l'association les Murailles de Maireventi est en cours et sera annoncée en février 2024.

CONTACT

☎ 07 80 33 31 15

✉ stephroyer85@gmail.com

📘 Les Murailles de Maireventi



Une canonnière, en façade d'un bâti ancien du prieuré. Cet emplacement défensif supportait les premières armes à feu (bâtons à feu, arquebuses, bombardes à main ou couleuvrines) et remplaçait au XV^e et XVI^e siècles les arcs et arbalètes utilisés dans les meurtrières. Une canonnière n'avait vraisemblablement pour utilité que de couvrir les travaux d'approche des ennemis et de symboliser la puissance militaire du château ou de la place forte.

Associations

NAUTISME FONTENAY MERVENT

L'Automne 2023 du NFM

La saison de régates a été particulièrement dense et les compétitions s'enchaînent après la trêve estivale. Aubert est régulièrement sur le podium du Finn Ouest Tour et a terminé classé 9^e au Championnat de France. Il est actuellement 6^e au classement National FFV et espère participer aux Championnats d'Europe et Mondiaux en 2024. Comme chaque année, Daniel a le bonheur de participer aux fameuses Voiles de Saint-Tropez.



CONTACT

☎ 02 51 51 46 45

✉ elyd@orange.fr

🌐 <http://nfm.clubeo.com>

Issu du NFM, Guillaume débute une belle carrière d'entraîneur, actuellement en poste à Saint-Hilaire de Riez.

02 et 03 septembre 2023	Finn Coq	CV Centre
23 et 24 septembre 2023	Finn Ouest Tour	Saint-Malo
24 septembre 2023	Ligue	Prefailles
30 septembre 01 octobre 2023	Finn Coq	CV Centre
07 et 08 octobre 2023	Finn Ouest Tour	Carnac
07 et 08 octobre 2023	Memorial Didier Poissan	Arcachon
22 octobre 2023	Ligue	Les Sables
28 oct au 01 novembre 2023	Grand Prix de l'Armistice	Maubuisson
11 et 12 novembre 2023	Championnat Atlantique	SNO
19 novembre 2023	Ligue	La Fleche
Décembre 2023	AG NFM	Foussais / visio
Mars 2024	Criterium Départemental	Mervent
07 au 14 juin 2024	Finn World Masters	Puntala, Italie
31 aout au 07 septembre 2024	Finn Gold Cup	Aarhus, Danemark
19 au 26 octobre 2024	Finn European Open / Masters	Cannes
06 au 13 juin 2025	Finn World Masters	Medemblik, Hollande
Aout 2025	Finn European Open / Masters	
Octobre 2025	Finn Gold Cup	Cascais, Portugal
Janvier ou février 2026	Finn World Masters	Brisbane, Australie
Janvier ou février 2026	Finn Gold Cup	Brisbane, Australie

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet

Pour le N.F.M. le Vice-Président Erik LEROUGE

PERRURE EN FÊTE

L'édition de mai, de Perrure en fête fut pluvieuse mais surtout joyeuse !

Une édition qui nous a fait tourner la tête repli or not ? Délocalisation à la ferme ou pas ?

Une 19^e édition en extérieur donc... où vous avez été plusieurs centaines à braver les averses pour profiter des artisans et producteurs locaux, de la fanfare et des concerts mis en place pour animer cet espace de verdure.



La programmation du spectacle « Le bon sens agricole » – Simone Brindille lors de notre soirée automnale à la salle Jean-Louis Ripaud – en octobre dernier - a permis de s'interroger avec humour et raison sur les bons et non sens du monde agricole. Un très bon moment d'utilité publique et de convivialité !

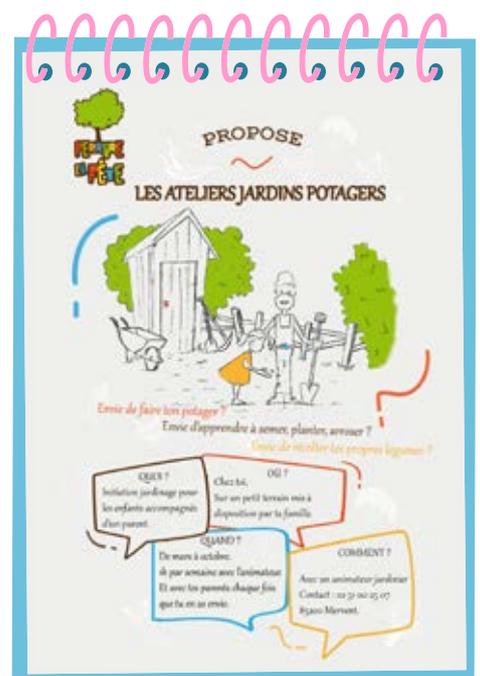
Nous maintenons la vente d'agrumes (Saveurs d'Andalousie) avec une livraison courant décembre puis mars.

Restez vigilants sur la date des commandes ! Avec une distribution dans une ambiance des plus chaleureuse (marchés fermiers – concerts).

NOUVEAUTÉ

2023 a vu naître « Les ateliers jardins potagers ». Une initiative qui permet à des jardiniers amateurs mais expérimentés de passer leur savoir-faire, de transmettre leur passion et leur connaissance des végétaux à des « jardiniers en herbes ». Semez, plantez, récoltez... de mars à octobre... invitez un jardinier-animateur à vous (vos enfants et vous) initiez, accompagnez dans la réalisation de votre potager !

Fort de ces manifestations, les membres de l'association continuent leurs temps de rencontres pour confectionner et mettre en place ces projets 2024 avec en ligne de mire la prochaine édition de Perrure en fête. Rendez-vous le dimanche 5 mai 2024.



CONTACT

☎ 02 51 00 25 07

✉ fete@grandeperrure.fr

📘 <https://www.facebook.com/perrureenfete>

D'ici là, passez de très belles fêtes de fin d'année.

Associations

ESPOIR MERVENTAIS PÉTANQUE

Le club de pétanque a eu des bons résultats cette année.

La doublette mixte : MILHIET Béatrice et HERISSE Steve qualifiés pour la région le 21 mai 2023 à CHOLET, ne sort pas des poules.

La triplette promotion avec GJONI Lorie, HERISSE Steve et JUBIEN Denis qualifiés pour la région à Champagné dans le dép.(72). Ils perdent en 1/8 de finale après avoir raté la dernière marche pour la région en coupe de France de jeu provençal. L'équipe se qualifie pour la phase finale du championnat des clubs jeu provençal qui a eu lieu du 13 au 15 octobre 2023 à FENOUILLET (dép. 31 à côté de TOULOUSE).

Le loto de Noël aura lieu le 17 décembre 2023.

Nous avons organisé le championnat de VENDEE triplette mixte et nous avons accueilli en mars 242 triplettes. Au régional du 15 juillet 2023 il y avait 192 doublettes seniors. Le 16 juillet 2023, pour le régional doublette féminin, c'est 76 équipes qui sont venues sur



nos terrains en plus des 76 doublettes seniors pour le concours parallèle. Nous avons aussi eu 28 doublettes pour notre concours Intersport du 28 août 2023.

Les concours ouverts à tous les mercredis du mois d'août, c'est 306 joueurs qui sont venus à Mervent.

Prix de la licence 40€

CONTACT

☎ 02 51 00 07 91

SAHO VIDUA

Après plusieurs années à oeuvrer au côté d'Helpsimus afin d'aider la communauté Malgache et construire un environnement stable aux enfants, l'association Saho Vidua cesse son activité.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires (Département de la Vendée, Municipalité de Mervent), toutes les équipes enseignantes qui ont apporté leur soutien tout au long de ces années (Ecoles de Mervent, Lairoux, Jurques, Azay le Ferron, Sahofika, Vohitrarivo, Ambodigoavy, Ambodimanga, Ambohipo).

Un merci tout particulier à tous les parents d'élèves qui ont suivi ce projet avec ferveur et intérêt.

Mais surtout un grand merci à tous les enfants français et malgaches qui ont fait de ce projet un succès.



VENDÉE ART ET MUSIQUE



Cette toute nouvelle association organise des concerts en Vendée en des lieux chargés d'histoire.

Deux réunions musicales ont eu lieu en Mai 2023 : une à Challans, puis un concert caritatif en l'église de Mervent au bénéfice de l'association vendéenne de lutte contre le cancer.

CONTACT

☎ 06 95 50 45 93

✉ vendee_art.etmusique@yahoo.com

🌐 <https://vendee-art-et-musique.webador.fr>



Les associations merventaises

Association	Président(e)	Téléphone
PGACTM (AFN)	M Yves CHAIGNEAU	02 51 00 20 32
Comité de Parents d'Elèves	M Willy BATY	06 79 04 06 88
La Chasse Merventaise	M Nicolas MATHE	06 35 30 06 76
Rando Merventaise	M. Laurent GERAY	02 51 00 23 47
Gymnastique Volontaire « la Détente »	Mme Annie BOBINEAU	06 79 84 30 88
Nautisme Fontenay-Mervent	M Erik LEROUGE	02 51 51 46 45
Pas de Pneus Dans Mon Eau	M Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
Perrure en Fête	Mme Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
Margouillat 9.7.4	Mme Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
Les Murailles de Maireventi	Mme Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
Espoir Merventais Pétanque	M Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
Association des musiciens amateurs Vendée-Atlantique	Mme Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
Association Vendée Art et Musique	Mme Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
Association des Amis du Saint-Louis	Mme Sylvie HAYE	06 95 51 80 41
Country Dance Mervent	Mme Karine MONNIN	06 07 85 90 20
Le Théâtre Merventais	M René-Pierre LARGETEAU	06 31 75 11 35
Association Maison des Amis de la Forêt	Mme Jessica BÉGARD	06 95 05 98 36

BASE DE LOISIRS DE MERVENT

Base de loisirs de Mervent « Nautisme et plein-air »

Bilan de l'année 2023



La Base de Loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou les encadrer dans le massif forestier et sur le lac de Mervent. La Base de Loisirs propose également un gîte de groupe de 36 places. Au plus fort de la saison estivale, une équipe de 7 agents est mobilisée pour le bon fonctionnement du site.



© S. Bourcier / Vendée Expansion & Vendée Grand Sud

LA BASE DE LOISIRS A UNE VOCATION TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE :

La base de loisirs accueille du public avec presque 14 000 personnes cette année. Elle propose le canoë-kayak, le paddle, les bateaux électriques, pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc pour le plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de Mars à Novembre.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE :

Pour la saison estivale 2023, nous avons enregistré une diminution de fréquentation pour les particuliers. Une météo moins favorable que l'année dernière, et la conjoncture financière peuvent expliquer cette baisse. Les locations des paddles, des bateaux électriques et des canoës ont, comme tous les ans, remporté un franc succès.



© S. Bourcier / Vendée Expansion & Vendée Grand Sud

Carnet 2023



Premiers Sourires

Rougé Massé Maddy | 18 janvier 2023

Robin Degré Gabin | 14 février 2023

Aure Milann | 23 février 2023

Prézeau Émilio | 26 avril 2023

Guillemet Constance | 03 juillet 2023

Largeteau Timaé | 09 août 2023

Raimbault Couet Igwenn | 05 septembre 2023



Guillemet Constance



Prézeau Émilio



Robin Degré Gabin



Timaé Largeteau

Mariages

Oui

M. ROUX Francis et Mlle AIMÉ Séverine

Le 13 mai 2023

M. PASQUIER Jean-François et Mlle CROUÉ Claire

Le 29 avril 2023

M. GRAVELEAU Donatien et Mlle CHAUVINEAU Charlotte

Le 02 septembre 2023

M. MANDIN Dimitri et Mlle BAKTEEVA Anastasiya

Le 09 septembre 2023

M. HEMMERT Georges-Olivier et Mlle GHEYSENS Cookie

Le 01 décembre 2023

Décès



Décès non mentionnés sur le bulletin précédent

M LONJARD Bernard

le 19 décembre 2021

M NORMAND Yves

le 15 février 2022

Mme FAVREAU Annie

le 11 mars 2022

M CHIRON Robert

le 20 mars 2022

2023

Mme RIPAUD Aurélie

30 décembre 2022

Mme FAVREAU Louïsette

12 janvier 2023

Mme COLIN Violette

1^{er} février 2023

M DENOS Sébastien

9 février 2023

Mme BIRON Dominique

5 mars 2023

M BRICAUD Bernard

23 mars 2023

Mme SANTILLI Marie-Christine

24 avril 2023

M PIEDFORT Gérard

29 juin 2023

M ARNOUX Régis

17 juillet 2023

M HALNAIS Marcel

29 octobre 2023

M CHAMPOMIER Jacques

07 novembre 2023

M FAVREAU Robert

12 novembre 2023

Mme MILLITHALER Guylaine

25 novembre 2023

Ça s'est passé



16 décembre 2022

Le Père Noël s'est invité auprès des enfants de l'Ecole Maro Vidua afin de passer un moment avec eux. Tour en calèche avec Le Père-Noël, château gonflable et balade contée dans le centre-bourg la journée. En soirée, spectacle des enfants puis divertissement offert par la Municipalité suivi d'un apéritif.



14 Janvier 2023

Les vœux du Maire se sont déroulés à la salle Jean-Louis RIPAUD devant un public nombreux, suivi d'un cocktail.



27 mars 2023

Une conférence s'est tenue à la mairie de Mervent sur le thème des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) afin de sensibiliser et informer le public sur ce qu'est un AVC, ses facteurs de risques ainsi que ses causes. La reconnaissance des signes d'alertes, comment agir face à une personne victime d'un AVC et la prise en charge à l'hôpital ont été abordés lors de cette conférence.



02 avril 2023

Dans le cadre du thème 2023 des Métiers d'Arts, une exposition « Les couleurs du Monde, sublimer le quotidien » s'est tenue à la mairie de Mervent.



14 avril 2023

Durant un après-midi, les enfants de l'Ecole Maro Vidua se sont déguisés pour le traditionnel carnaval. Un goûter a été offert par le Comité des Parents d'Elèves.



23 avril 2023

L'équipe de Perrure en Fête a organisé une journée dans la bonne humeur et la convivialité ayant pour thème « Perrure en Fête, d'Arbre en Arbre » avec la présence d'un marché d'artisans et producteurs locaux, animations, musique, maquillage, accrobranche, food-truck...).



07 mai 2023

De nombreux cavaliers et meneurs étaient présents pour effectuer la randonnée équestre organisée par l'Association « Les Sabots d'Hilaire », afin de découvrir les beaux chemins et le patrimoine remarquable de la commune.



08 mai 2023

La cérémonie commémorative a eu lieu au Monument aux Morts avec une remise de médaille « La Croix du Combattant » à M. Eric BOBINEAU, organisée par l'Association des Anciens Combattants. Un vin d'honneur a été offert par la Municipalité à la fin de la cérémonie.



18 mai 2023

Un concert de musique classique a été organisé par « Vendée Art et Musique » au profit de l'Association Vendéenne de lutte contre le cancer, en présence des musiciens Mark ANDERSON et Claude BÉNÉTEAU.



01 juin 2023

Des membres de la Fondation du patrimoine et des élus, ici devant l'une des tours restaurée, visitent les remparts du vieux château où des travaux sont aussi prévus.



10 juin 2023

La Route Vendéenne est passée dans notre commune avec la participation de 22 équipes.



14 juin 2023

Environ 300 personnes et 62 porte-drapeaux participaient au congrès départemental des Anciens combattants prisonniers de guerre et les combattants d'Algérie Tunisie Maroc (ACPG-CATM) à Mervent (Vendée). L'assemblée s'est déroulée en présence de M. Le Maire Joël BOBINEAU entouré de Mme Nicole CHABANIER, sous-préfète de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, Mme Caroline ARNAUD-GODDET, directrice de l'ONAC-VG de Vendée, M. Pierre HENRIET député de la V^e circonscription, M. Stéphane GUILLON conseiller départemental et co-présidé par Mme Pierrette SARRAZIN et M. Pierre BLUTEAU.



18 juin 2023

Comme à son habitude, le 3^e dimanche de juin, la rando Merventaise a réuni de nombreux vététistes et randonneurs.



25 juin 2023

Les enfants de l'Ecole Maro Vidua ont présenté devant leurs familles les danses apprises en classe. Moment de convivialité et d'amusements au rendez-vous. Le CPE proposait une restauration sur place avec comme menu Moules/frites.



27 juin 2023

La saison de gymnastique et marche active 2022/2023 s'est achevée en toute convivialité ; une marche suivie d'un buffet dinatoire ont rythmé cette soirée.



Ça s'est passé

LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2023

30 juin 2023

Fête de la musique





13 juillet 2023

Feu d'Artifice



19 juillet et 16 août 2023

Histoire fantastique



25 juillet 2023

Piaf



01 août 2023

Julien SORDETTO



6 août 2023

Les Choralines

Quarante-sept choristes de l'Ensemble Choraline étaient présents, le dimanche 6 août 2023 en l'église Saint-Médard pour un concert à 16 heures. Choraline est une chorale franco-anglaise, dirigée par Inesa Alcover, d'origine russe. Elle a proposé un programme varié et éclectique : Schubert, Verdi, Couperin, Haendel, mais aussi de la chanson française ainsi que quelques chants sacrés à un public de 150 personnes enchantées.



Tous les mercredis en saison estivale

Parcours commentée
Pierres et Histoires

Tous les vendredis en saison estivale

Spectacle équestre et acrobaties.



10 août 2023

Les Ricochets



Ça s'est passé



20 août 2023

Comme chaque année, une cérémonie commémorative a lieu à la Stèle des Martyrs avec dépôt de gerbes, suivi d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité.



08 septembre 2023

« Le grand dérèglement » est un spectacle sur la maladie d'Alzheimer. Il mêle témoignages audio, danse, poésie de l'instantané et saynètes de la vie quotidienne.

Cette mixité des arts et des points de vue a abouti à un spectacle original et sensible... de toute beauté.



01 octobre 2023

Le 51^e Tour de Vendée cycliste a sillonné les routes Merventaises dans d'excellentes conditions.



**30 septembre au
08 octobre 2023**

Une nouvelle fois, la Joséphine a connu un franc succès. Un parcours fléché de 5km a été installé durant toute la 1^{re} semaine d'octobre. Une décoration rose a été mise dans le bourg afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein.



10 octobre 2023

La Municipalité a organisé un goûter avec des danses folkloriques lors de la quinzaine bleue. Une centaine de seniors étaient présents durant cet après-midi représenté par le groupe «Les Gàs d'la pierre virante».



14 octobre 2023

Un concert a eu lieu dans l'église Saint-Médard. Quatre musiciens, Alba Obert au violon, Julien Cattiaux, Fédia Amice aux guitares et Tom Guilloi à la contrebasse ont emporté le public dans la tradition du jazz manouche.



04 novembre 2023

L'inauguration du cabinet médical, de kinésithérapie et du restaurant s'est déroulée en la présence de la sous-préfète Nicole CHABANNIER, du député Pierre HENRIET, de la sénatrice Annick BILLON, du président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée Ludovic HOCBON et de la Conseillère Départementale Leslie GAILLARD. Après la visite des locaux, discours et cocktail ont eu lieu dans la salle Jean-Louis Ripaud.



11 novembre 2023

La cérémonie commémorative a eu lieu au Monument aux Morts, organisée par l'Association des Anciens Combattants. Un vin d'honneur a été offert par la Municipalité à la fin de la cérémonie.

11 novembre 2023

L'association « Le Théâtre Merventais » a donné 6 représentations dans la salle Jean-Louis Ripaud de la comédie en 5 actes de « Y'a pas de mâle à ça »



Artisans / Commerçants

Hébergements

CAMPINGS

Camping de « La Joletière »

La Joletière
02 51 00 26 87

Camping « Les Amis de la Forêt »

129, Route de la Bironnière
02 51 00 26 29

Camping de la Grande Perrure

La Grande Perrure
06 75 14 13 08

GÎTES RURAUX

Gîte de la Croisée des Chemins

M. MOREAU Christophe
Rue de la Chalanderie
02 51 00 08 46

Un gîte au bord de l'eau

Mme BELY Laëtitia
Lieu-Dit Diet
06 89 87 40 26

L'Eden de la Haute Forêt

M. et Mme JARRY Frédéric
253 Route de la Haute Forêt
06 26 87 00 32

La Villa du Tan

Mme PENOT Claudie
1 Rue du Moulin à Tan
06 26 91 54 83

Gîte pour 5 personnes

Mme PATARIN
Route de la Bironnière
02 51 00 22 10

L'Ermitage de Pierre-Brune

Mme MECHINEAU Marie
Pierre Brune
06 82 91 35 64

Gîte de la Vallée

Mme Roberge Raphaëlle
32 Rue de la Vallée
06 10 38 34 63

Les Cèdres de Mervent

Mme SEGUIN Angélique
3 Saint-Thomas
06 73 51 34 46

Gîte de la Cornelière

Famille AUGUIN
9 Lieu-dit La Cornelière
06 81 41 96 24 / 06 63 87 35 56

Gîte pour 10 personnes

M. BOURY Anaël
11 Chemin des Douves
06 15 92 39 31

Le Château de la Citardière

M. et Mme CHAUVIN Pierre
Chemin de Chantoizeau
02 51 51 40 09

Restaurations - Bars

Restaurant « La Joletière »

La Joletière
02 51 00 21 04

Restaurant « L'Auberge de la Forêt »

Les Essarts
02 53 72 93 11

Restaurant « Le Chill Out »

Route Touristique
02 51 50 52 26

Restaurant « Les Gourmands disent 2...

Cécile »
7 Place du Hérault
06 48 47 08 09

Restaurant « Les 3 Cocottes »

Route du Lac
09 83 40 15 55

Snack « Désiré Frisque »

23 Route du Lac
06 15 71 21 29

Snack-bar « L'Etape de l'Arbre Dormant »

41 La Joletière
06 16 89 00 09

Snack-Bar Le Panoramique

Pierre Brune
02 51 00 20 18

Ouvert uniquement en Juillet et Août

Services

DÉMÉNAGEMENT

Débarras Express

La Jamonière
06 07 32 58 26

TRADUCTION

M. Mc Gregor Ian

La Logette
02 51 53 82 55

Mme Dupont Elodie

166 Route de la Bironnière
06 66 54 16 34

Loisirs

Base de Loisirs

150 Route Touristique
02 51 00 22 13

Natur'Zoo de Mervent

Le Gros Roc
02 51 00 07 59

Parc d'attractions de Pierre Brune

Pierre Brune
02 51 00 20 18

Vendée Tout Terrain (location de vélos)

41 La Joletière
06 16 89 00 09

Locations pour événements

SALLE DE PRESTIGE

Le Château de la Citardière

Chemin du Chantoizeau
02 51 00 26 87
02 51 51 40 09

SALLE PRIVÉE (HORS MARIAGE)

Le Panoramique de Pierre Brune

Pierre Brune
02 51 00 20 18

Entreprises

INFORMATIQUE

Sibap Informatique

262 Route de la Haute Forêt
02 51 51 05 05

AGENCE IMMOBILIÈRE

Mandataire Immobilier

M. Sabouraud Damien
239 Route Touristique
06 17 35 73 93

CHAUFFAGE – PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ – ZINGUERIE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

SARL ADG Dumaine Gachignard

40 Route de L'Ardiller
02 51 00 27 44

M. ROBIN Steve

Route du Lac
06 71 03 30 83

Barrelect

12 La Haute Clavière
06 66 11 69 45

Vidi Vici

Électricité Marine & Industrielle
06 20 13 69 77

GARAGES - MOTOCULTURE

SARL Garage de la Forêt

34 Route du Lac
02 51 00 20 33

Général Repairs

Route de la Haute Forêt
06 19 04 11 72

CARROSSERIE – PEINTURE

Re-Cars

12 Bis Route de L'Ardiller
07 86 50 39 46

ÉVÈNEMENTS

M. BELOUIN Jacky

Location de matériel de réception
06 35 90 23 83

DÉCORATION – GRAVURE PEINTURE - CIRE

Mme DIOT Jacqueline

4 Rue du Moulin à Tan – Les Loges
02 51 00 24 86

Le Cabinet de Cire

www.lecabinetdecire.fr
lecabinetdecire@hotmail.com

Kréalaine

📷 Krealaine
krealaine@gmail.com

SALON DE TATOUAGE

Encré

96 Route du Pont du Nay
02 51 53 82 74

TAXI

Taxi Spennato Dany

90 Route de la Bironnière
02 51 00 20 34

MENUISERIE – CHARPENTE

M. Fort Sylvain

Saint-Thomas
02 51 00 22 29

Coudronnière S.A.S

91 Route de la Bironnière
02 51 00 01 01

DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS

M. Ozanon Damien

Route du pont Barrot
06 09 63 67 48

ABATTAGE – DEBARDAGE

Bema – Biovalo

106 route de la Bironnière
02 51 51 99 70

TRANSPORTS FORESTIERS

Transports Naulleau

104 Route de la Bironnière
02 51 00 22 47

PAYSAGISTE

Paysage Sympa

101 Route de la Bironnière
02 51 00 02 21

INGÉNIEUR ARBORISTE CONSEIL

A comme Arbre

www.AcommeArbre.fr
06 15 58 46 56

Commerces

ALIMENTATION

Coop

11 Place du Hérault
07 66 32 26 84

APICULTURE

Mat-Api

Route du Pont du Nay
02 51 51 81 04
Vente de matériel d'apiculture

COIFFURE

L'Atelier d'Alexandra

11 Place du Hérault
02 51 00 01 00

TRAITEUR

L'Atelier Désiré Frisque

3 Route du Lac
06 15 71 21 29

VENTE DE FROMAGE DE CHÈVRE

EARL Fromage de Perrure

6 La Grande Perrure
09 72 31 22 89

ESTHÉTICIENNE

Em et vous

9 Place du Hérault
09 82 68 03 61

BOIS DE CHAUFFAGE ET SCIAGE CHARPENTE

CT Bois Energie

9 Route du Pont Barrot
02 51 00 28 56

TBSF – Nicolas Mathé

Le Nay
06 35 30 06 76

TISSUS

Maison du Rideau

85 Route du Lac
06 17 31 91 56

Une Pat sur un Fil

55 La Renaudière
09 65 20 08 04

BRASSERIE

L'Asphodèle

18 Lieu-Dit La Grande Perrure
06 75 14 13 08



“ Bulletin municipal - N° 17 - Décembre 2023 ”

Imprimé par Raynaud Imprimeurs - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

Directeur de publication : Joël BOBINEAU

Rédacteur en chef : Fabienne SPENNATO
Sonia ALLETRU, René-Pierre LARGETEAU, Evelyne PASCAULT-BRICAUD, Guillaume ROMANO